



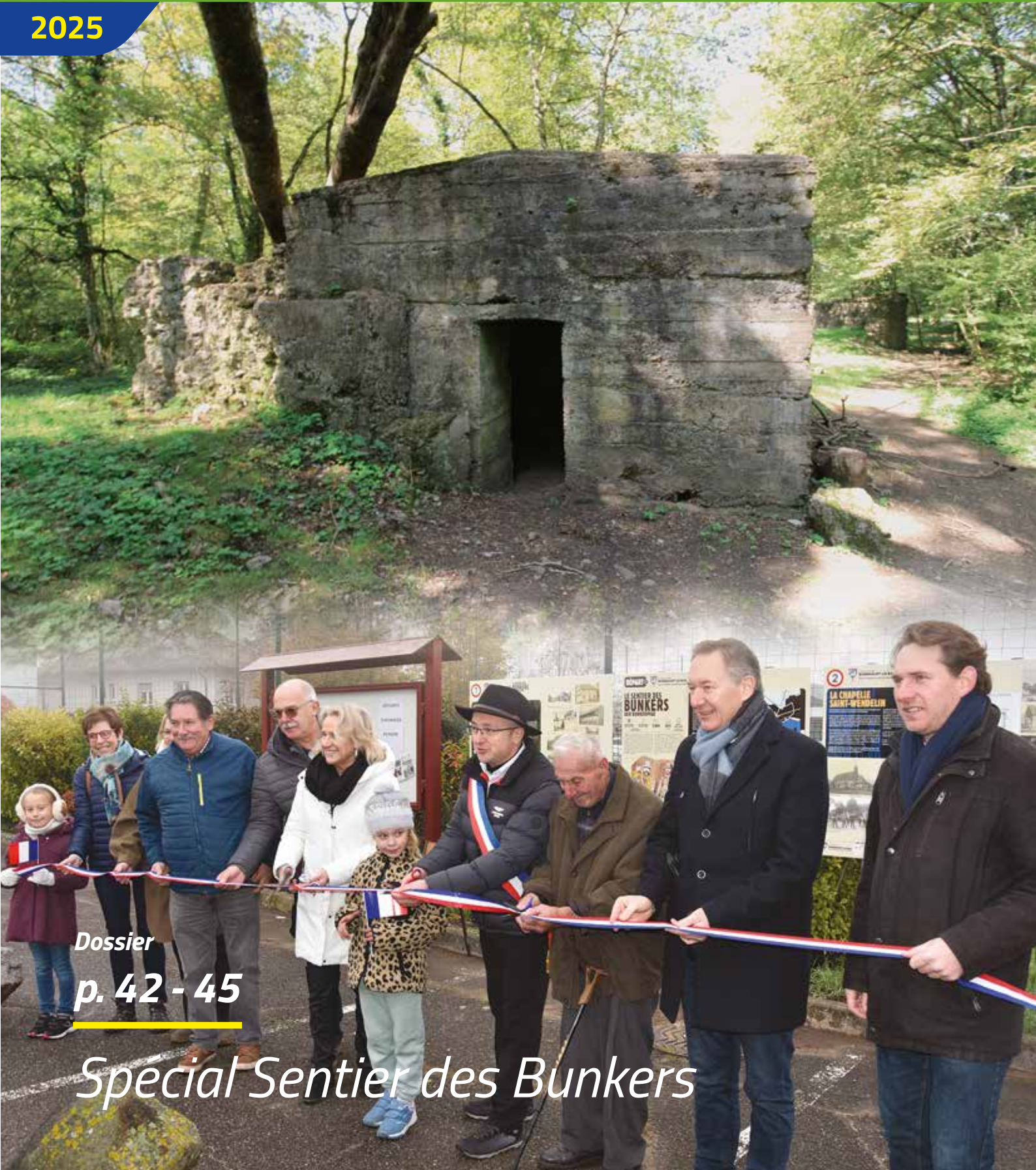
COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

Le Burnhauptois

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

2025



Dossier
p. 42 - 45

Special Sentier des Bunkers



Renseignements utiles

MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

E-mail :

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi : fermé le matin
et de 14h à 18h
- > Mardi de 10h à 12h
et de 14h à 17h
- > Mercredi de 10h à 12h
et de 14h à 17h
- > Jeudi fermée le matin
- ouverte de 15h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h
et fermé l'après-midi



Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

PERMANENCE DU NOTAIRE

2 mars - 13 avril - 4 mai - 1^{er} juin -
7 septembre - 5 octobre - 2 novembre
et 7 décembre 2026.

CABINET D'INFIRMIÈRES

37 rue du Loup

Infirmières : **03 89 62 61 28**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim

03 89 82 59 57

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut :

03 89 48 70 58

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 03 89 48 78 24

ÉCOLE MATERNELLE : 03 89 48 78 33

SGC GUEBWILLER : 03 89 74 93 51

> sgc.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr

LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour
Chapelle et Mairie) : du lundi au vendredi à
9h, le samedi à 9h uniquement à la Mairie.

COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) :
tous les jeudis (les sortir la veille
à partir de 20 h).
- OMR - Ordures ménagères résiduelles
(bac gris) : les jeudis des semaines
grises (selon calendrier du SMTC)

COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la
collecte les jeudis des semaines jaunes
(selon calendrier du SMTC) sont gratuits
et à votre disposition devant le local du
service technique (parking de la Mairie),
2 rouleaux maximum par foyer.
Des canisacs pour les déjections canines
sont disponibles gratuitement en mairie.

BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement)

Pour tontes de pelouse, feuilles,
tailles de haies... Toutes les semaines
du vendredi 15h au mardi matin
jusqu'au 14 novembre 2026
(la benne se situe rue du Loup).

DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBACH

03 89 75 29 05

- Horaires d'été : (avril à septembre)
du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 13h30 à 17h45.
- Horaires d'hiver : (octobre à mars)
du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 13h30 à 16h45.

LE PÔLE JEUNESSE- ENFANCE-ÉDUCATION

03 89 38 05 77

12 rue Pasteur

68290 - Masevaux-Niederbruck

> jguer@cc-vallee-doller.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-BAS

Midi : pause méridienne

Soir : sortie d'école jusqu'à 17h30 ou 18h30

12 rue des Fleurs

68520 - Burnhaupt-le-Bas

> Responsable de site : Myriam FISCHER

mfischer@cc-vallee-doller.fr

03 56 98 00 21

> acm.blb@cc-vallee-doller.fr

ACCUEIL PETITE ENFANCE

Communauté de Communes

Vallée de la Doller et du Soultzbach

9 place des Alliés

68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK

03 89 38 81 75

> esion@cc-vallee-doller.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN *(pour les non retraités)*

au **03 89 75 62 43**

Mme NELLES *(pour les personnes à la retraite)*

au **03 89 82 62 63**

BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

Cour de l'école élémentaire - **03 69 19 98 62**

Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 5 Réunions du conseil municipal
- 20 Schnoga Fritig Markt
- 22 La vie au village
- 36 La vie à l'école
- 42 Le sentier des bunkers
- 46 Maisons fleuries 2025
- 48 La Bulle
- 50 Rétrospective météo 2025
- 52 Jouons !
- 54 Hommage au Père GOEPFERT et accueil de l'Abbé MARTIN
- 55 Solidarité
- 56 État civil

REVUE RÉALISÉE PAR :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Alain GRIENEISEN, *Maire*

RÉDACTEUR EN CHEF :

Céline CHARPENTIER,
Adjointe au Maire chargée de l'information

RÉDACTEURS :

Céline CHARPENTIER
Adjointe au Maire

Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI,
Ilitch KANGOUDH
Conseillers municipaux

Paul KRAFFT

Nicolas TRESCH
Secrétaire général

Virginie SEILER, Patricia DE FARIA,
Déborah LESUEUR
Adjointes administratives

CRÉDIT PHOTOS :

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN,
Céline CHARPENTIER
Commune de Burnhaupt-le-Bas
Equipe enseignante de nos écoles, Niala'prod

CONCEPTION : REPAIR+ / 07 61 41 55 78

IMPRESSION : MACK - Oberhergheim

Editorial du maire



Burnhauptoises, Burnhauptois,

Dans un contexte national et international toujours incertain, le début d'année se doit d'être une période porteuse d'espérance.

Au niveau local, malgré les difficultés financières que toutes les communes connaissent, 2025 s'est inscrite dans la continuité des programmations municipales voici donc quelques nouvelles de la commune pour 2025.

Les services techniques se sont installés au printemps au 16 rue Principale dans la maison et la grange HIBSCHHERR et le déménagement des stocks et des équipements techniques a eu lieu lors d'une journée citoyenne bien remplie.

La commune a mis en place une opération de piégeage des frelons asiatiques dès le printemps pour limiter la pression de ce nouveau prédateur invasif. Merci aux bénévoles !

La bibliothèque La Bulle a fêté son arrivée dans les locaux au rez-de-chaussée de cette salle en septembre à l'occasion des journées du patrimoine. A présent les lecteurs et bénévoles de l'association sont fort bien lotis !

Grâce au partenariat mis en place entre la commune et enfance et territoire, les travaux de transformation de l'ancienne caserne des pompiers sont en cours et une micro-crèche qui s'appellera « la caserne des p'tits loups » accueillera jusqu'à 12 enfants à partir de la mi 2026.

La maison jouxtant l'ancienne caserne quant à elle a fait l'objet d'une cure de jouvence avec la pose d'une isolation extérieure.

Le sentier des Bunkers a été étendu et modernisé, avec notamment la pose de nouveaux panneaux de grand format en tôle émaillée, un point de départ au stade de football fort bien identifié, la création de supports numériques et la réalisation de nouveaux dépliants. L'inauguration a eu lieu le 8 novembre, un bel évènement qui a fait rayonner notre village et ce beau projet.

Les travaux de mise en accessibilité de l'église Saints Pierre et Paul, avec notamment la création d'une nouvelle rampe d'accès, sont en cours de finition. Le problème de l'accessibilité de la mairie est également en cours de résolution, puisque le projet de réhabilitation de la maison à colombage sur l'actuel parking de la mairie (qui servira d'annexe à la mairie avec la célébration des conseils municipaux et des cérémonies telles que les mariages) a démarré et plusieurs études sont en cours. Si tout avance comme prévu, les travaux démarreront au 4ème trimestre 2026.

Après 7 ans d'études, de tractations, d'achats et d'échanges de terrain, les travaux du bassin d'orage au nord de l'A36, après le pont près du nouveau cimetière, ont enfin démarré en janvier ! Un projet de longue haleine qui viendra enfin apporter une protection accrue contre les inondations pour les habitants domiciliés au sud de village, de part et d'autre du fossé du Blingen.

Concernant le projet photovoltaïque flottant au plan d'eau : là aussi un dossier de longue haleine, un permis de construire et des mises en conformité d'urbanisme qui continuent leur chemin dans les méandres de plusieurs administrations. Si tout avance comme prévu, les travaux démarreront en 2027.



Editorial du maire

Côté animation, je citerais la cérémonie des vœux, une belle exposition de collectionneurs en mars dernier, le convivial marché bimensuel du Schnoga frutig Markt, la journée citoyenne, les Ateliers d'été, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre avec la participation de nombreux enfants, le repas des aînés, la décoration estivale et hivernale dans le village, un bulletin municipal toujours « collector », ...et j'en passe !

En 2025 nous avons eu la chance de connaître à nouveau une météo très clémente et une kilbe couronnée de succès pour notre traditionnel Rachamarkt, avec toujours plus de personnalités en costume alsacien dans le cortège !

Tout ça cela ne fonctionne que parce que nous avons à Burnhaupt-le-Bas le trio gagnant : des élus présents, créatifs et engagés, du personnel compétent et impliqué, et un monde associatif dynamique !

En 2026 les dossiers en cours, cités plus haut, donnent déjà une idée de ce qui va se mettre en place. En 2026 nous fêterons le 20e anniversaire de l'association Ecrin, l'appel à souscription pour « défiscaliser utile » continue avec la fondation du patrimoine et permettra la rénovation de l'orgue pneumatique Schwenkedel à l'horizon 2027.

En 2026, vous verrez de belles animations telles qu'une exposition d'artistes en septembre prochain, et connaîtrez d'autres projets encore dont le futur conseil municipal dessinera les contours cet hiver et à partir du printemps, puisque des élections municipales approchent et que de nouveaux élus apporteront leur contribution à l'avenir de notre belle commune.

Personnellement, après 31 ans d'engagement pour la commune, 1 fois en tant que conseiller, 2 fois en tant qu'adjoint et 2 fois en tant que maire, je ne ferai pas partie de cette nouvelle mandature puisque je ne briguerai pas

de mandat en 2026. Mon souhait le plus cher est que les dossiers engagés à l'unanimité ces dernières années puissent aboutir et continuer de donner des perspectives d'avenir à Burnhaupt-le-Bas.

Je remercie toutes celles et ceux, élus, personnels, associatifs et bénévoles, qui durant toutes ces années ont défendu à mes côtés et en confiance nos intérêts communs, pour continuer de construire notre communauté de destin. Il y aurait de quoi écrire un ou plusieurs livres, je garderai le souvenir d'une période de ma vie entièrement tournée vers la commune, avec des moments difficiles, quelques tensions, d'autres moments bien plus agréables et de vrais aboutissements !

Merci à tous, merci à mes premiers soutiens qui m'ont apporté tout l'équilibre nécessaire à l'accomplissement de la haute fonction que vous m'avez confiée, je voudrais citer ma chère épouse Estelle, mes garçons Anatole, Aloïs et Eloï, ainsi que mes parents.

Merci pour votre confiance et à bientôt, en mairie (jusqu'en mars !) ou au détour d'une manifestation.

Bravo aux personnes qui s'engageront pour l'avenir de notre commune, à tous ceux qui donnent de leur temps pour l'intérêt commun, et vive Burnhaupt-le-Bas !



Alain GRIENEISEN entouré de sa femme et ses 3 fils. Lors de la cérémonie des vœux le Maire s'est vu remis la médaille de l'Assemblée Nationale par le député Raphaël SCHELLENBERGER et la médaille du Sénat par le sénateur Christian KLINGER.

Remerciements

ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES - VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES
CONSEIL MUNICIPAL - DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES - PIÈGEAGE DU FRELON

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté,



Réunions de Conseil Municipal

Résumés des principales décisions prises

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

ONF : approbation du programme d'actions pour l'année 2025

L'Office National des Forêts propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2025 :

- Travaux sylvicoles pour 8 280 € HT : maintenance des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 2, 7, 8, 9, 10, 13, 32, 36, 37, 38, 39 et 40 ; nettoyage de régénération dans les parcelles 5, 34 et 37 ; dégagement de plantation ou semis artificiel dans les parcelles 7, 9 et 10 ; intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 15 et 19.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier pour 940 € HT en parcelle 8.
- Travaux d'infrastructure pour 4 200 € HT : travaux d'entretien de route empierrée dans diverses parcelles ; remise en état de 4 barrières existantes dans la forêt du Buchwald (travail pouvant être réalisé par des ouvriers communaux ou des bénévoles).

Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 420 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme d'actions 2025 proposé par l'ONF pour un coût prévisionnel global de 13 840 € HT.

ONF : approbation du tableau de programmation des coupes 2025

La programmation des coupes 2025 proposée par l'Office National des Forêts est la suivante :

Bois façonnés : 700 m³ de bois d'œuvre feuillus ; 600 m³ de bois d'œuvre résineux et de bois d'industrie long dont 350 m³ pour du bois de chauffage.

Stères : façonnage de 500 stères.

Bois non façonnés : 150 m³ de fond de coupes.

Au total, il est prévu de couper un volume total de 1 450 m³ de bois dont la recette des ventes est estimée à 89 000 € HT à laquelle s'ajoute 2 000 € HT de coupe en vente sur pied, soit 91 000 € HT de recettes pour les ventes de bois.

À noter : sur les 91 000 € HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 52 565 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune en 2025, sera de l'ordre de 38 435 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la programmation des coupes 2025 proposée par l'ONF.

ONF : approbation de l'état d'assiette 2026

Pour toutes les forêts relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts établit annuellement un « état d'assiette » des coupes qui permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours, afin que les arbres soient coupés l'année suivante après approbation de « l'état prévisionnel » des coupes par le conseil municipal.

Pour le martelage, chaque parcelle est classée en différents groupes selon ses caractéristiques physiques : « régénération », « amélioration » et « irrégulière ».

En 2026 l'ONF propose de marteler les parcelles suivantes :

Coupes prévues dans l'aménagement :

- parcelle 5 a – 9,53 ares (régénération)
- parcelle 13 b – 7,45 ares (amélioration)
- parcelle 36 i – 1,71 ares (irrégulière)
- parcelle 38 i – 1,96 ares (irrégulière)
- parcelle 39 i – 2,88 ares (irrégulière)
- parcelle 40 i – 2,79 ares (irrégulière)

Par ailleurs, il est proposé de rajouter des martelages hors aménagement dans les parcelles 32 i (2,74 ares – coupe sanitaire), 18 b (6,99 ares – coupe sanitaire), 25 i (2,81 ares – coupe sanitaire) et 2 c (8,87 ares – amélioration) et de supprimer le martelage de la parcelle 15 a (5,16 ares – régénération) qui était prévu dans le document de « l'aménagement forestier ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette 2026 proposé par l'ONF.

Tarif du bois d'affouage 2025

En raison d'une forte demande de la population en 2025, les lots de bois d'affouage initialement de 4 stères ne pourront être honorés qu'avec un volume de 3 stères.

Ce service à dominante sociale assuré par la commune se réalise principalement avec le surplus de troncs et de chablis qui ne peut pas être vendu en bois d'œuvre. Or suite à des années de fortes productions dues à la maladie du frêne, la municipalité souhaite revenir sur des volumes d'exploitation de bois plus raisonnables et plus proches de la capacité de production de la forêt communale.

Au niveau du prix il est proposé de conserver le même tarif que ces deux dernières années, à savoir 55 € le stère, soit 165 € pour les trois stères pour l'année 2025.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Installation d'un distributeur de plats cuisinés et de produits frais sur le domaine public

Le traiteur KUTTNER de Ranspach souhaite installer un distributeur de plats cuisinés et de produits frais à Burnhaupt-le-Bas. Par conséquent il est proposé de lui louer un emplacement sur le domaine public, dans l'espace



vert à côté de l'ancienne caserne (31 rue Principale). L'idée serait que le service technique coule une dalle en béton afin que le traiteur puisse installer son distributeur d'une dimension de 3,5m² au sol. Il paierait sa propre consommation d'électricité grâce à l'installation d'un compteur électrique indépendant. Pour réaliser cette installation, il est proposé de signer une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 5 ans et de demander un loyer annuel de 500 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Jobs d'été 2025 : recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Chaque année, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à embaucher de jeunes Burnhauptois pour renforcer l'équipe des services techniques. Les saisonniers retenus doivent avoir dix-sept ans minimum et ceux qui habitent la commune et qui n'ont jamais travaillé pour la mairie sont sélectionnés en priorité.

Jusqu'à présent la mairie embauchait 8 jeunes en juillet-août. Ils travaillaient en binôme chacun pour une période de deux semaines. En 2025 la mairie souhaite désormais n'embaucher plus que 4 jeunes, toujours en binôme, mais sur une période plus longue. Les deux premiers travailleront du 4 au 31 juillet 2025 (avec un rattrapage du 14 juillet le jeudi 3 juillet) et les deux suivants travailleront du 4 au 31 août 2025 (avec un rattrapage du 15 août le vendredi 1er août).

Chaque agent sera rémunéré par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 de la fonction publique territoriale, augmenté de 1/10ème au titre des congés payés.

En plus de la prise en charge de la visite médicale chez un médecin agréé, l'autorité territoriale a pour obligation de fournir gratuitement à tous les travailleurs saisonniers les équipements de protection individuelle (ex. : chaussures de sécurité, gants, gilets rétro réfléchissants, etc.) et les vêtements de travail nécessaires pour les travaux insalubres ou salissants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Modification du règlement de l'ancien cimetière et des tarifs des concessions par rapport au columbarium

Dans le règlement de l'ancien cimetière situé autour de l'église Saints Pierre et Paul, il est écrit qu'il reste une place dans un columbarium pour être inhumé. Cela semble en contradiction avec le reste du règlement qui stipule qu'il ne peut plus y avoir aucune inhumation en-dehors du conjoint survivant. Il est donc proposé de supprimer cette mention d'un emplacement restant dans le columbarium.

De plus, en ce qui concerne le tarif des concessions, le règlement prévoit une distinction entre une concession avec possibilité d'inhumation et une concession sans possibilité d'inhumation. Dans le premier cas le tarif est de 100 € et dans le deuxième cas le tarif est de 200 €. Or il n'y a qu'un tarif unique pour le columbarium qu'il y ait possibilité ou non d'inhumation (300 €). Cela crée une inégalité entre ceux qui ont un emplacement dans une concession classique et ceux qui ont un emplacement dans le columbarium. Il est donc proposé de créer deux tarifs distincts pour le columbarium : 100 € en cas de non possibilité d'inhumation (comme pour les concessions classiques) et 300 € s'il y a encore possibilité d'inhumation. Proposition adoptée à l'unanimité.

Avis sur l'installation d'une micro-crèche dans le bâtiment « ancienne caserne » au 31 rue Principale

La société « Enfance et Territoires », basée à Vieux-Thann et présidée par M. Franck DUDT, a rédigé une lettre d'intention à destination de la mairie afin de demander la possibilité d'implanter une micro-crèche d'une capacité de 12 places dans le bâtiment de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-Bas au 31 rue Principale.

La société propose de réaliser et de payer les travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment en échange du soutien de la mairie, d'un bail de longue durée et d'un loyer modéré.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Budget Principal 2024 de la commune de Burnhaupt-le-Bas comptait 412 102,93 € de dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »). Le conseil municipal peut donc engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite de 103 025,73 €.

En l'occurrence, les dépenses d'investissement concernées par le mandatement avant le vote du budget sont les suivantes :

- (art. 2031) Réhabilitation Maison alsacienne – étude de faisabilité: 6 540,00 €
- (art. 21318) Centre Technique Communal – carrelage: 3 540,56 €
- (art. 21318) Centre Technique Communal – électricité grange: 12 279,17 €
- (art. 21318) Centre Technique Communal – portes sectionnelles: 16 560,00 €
- (art. 2152) Signalétique rue de Mulhouse: 304,80 €
- (art. 2152) Signalétiques diverses (maison de soins, périscolaire...): 198,73 €
- (art. 2152) Signalétique statue Saint Jean l'évangéliste: 136,68 €
- (art. 2152) Signalétique dans la Zone d'Activités: 1 552,56 €
- (art. 2188) Redynamisation «sentier des Bunkers» – dépliant: 3 666,00 €
- (art. 2188) Redynamisation «sentier des Bunkers» – création et conception graphique, flash code et montage vidéo: 9 120,00 €
- (art. 2188) Redynamisation «sentier des Bunkers» – panneaux en acier: 37 547,70 €
- (art. 2188) Redynamisation «sentier des Bunkers» – signalétique: 6 316,63 €
- (art. 21534) Mat d'éclairage public rue des Sources: 3 180,00 €
- (art. 2188) Pièges pour frelons asiatiques: 1 683,30 €

Soit un montant total de 96 086,13 € à prévoir au chapitre 21 « immobilisations corporelles » en dépenses d'investissement et 6 540,00 € de dépenses à l'article 2031 « frais d'études » du chapitre 20 « immobilisations incorporelles ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Tarifs du Rachamarkt 2025

Pour l'organisation du Rachamarkt 2025, les tarifs des droits de place proposés sont :

Stands dans le marché:

- Emplacement le mètre: 9 €
- Emplacement 2 mètres: 18 €

Il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand. Par conséquent, l'emplacement minimum de 2 mètres coûte 18 €. Si une personne souhaite rajouter des mètres, elle doit s'acquitter de 9 € supplémentaire par mètre.

Stands sur le parking de la rue du Stade:

Les stands sur le parking de la rue du Stade sont facturés à 10 € le mètre linéaire pour 3 jours (le samedi 7 juin, le dimanche 8 juin et le lundi 9 juin 2025).

Tarifs des manèges:

- Emplacement pour les grands manèges: 400 € pour 3 jours (7, 8 et 9 juin 2025).
- Emplacement pour les petits manèges: 80 € pour 3 jours (7, 8 et 9 juin 2025).

Il est également précisé que le prépaiement sera à effectuer en mairie pour la réservation des emplacements par les commerçants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 31 MARS 2025

Vente de la parcelle communale cadastrée section 8 n° 0278 pour la construction d'une clinique vétérinaire dans la rue du Stade

La SCI PEROUVET (SIRET: 88088647800028), domiciliée 56 Grand rue à Pérouse (90160), souhaite acquérir une parcelle à Burnhaupt-le-Bas pour y installer une nouvelle clinique vétérinaire. En effet, la clinique vétérinaire « Saint Bernard » est déjà présente sur 3 sites dans les villes de Pérouse (90), Taillecourt (25) et Mulhouse (68) mais ils aimeraient déménager de Mulhouse. La mairie de Burnhaupt-le-Bas propose de leur vendre la parcelle communale cadastrée section 08 n° 0284 (anciennement n° 0238), lieudit Baumgarten dans la rue du Stade, d'une superficie de 19a 71ca, pour y construire leur clinique. Il leur est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 18 000 € l'are, charge aux vétérinaires de prendre à leurs frais les travaux de raccordement de la parcelle. En outre, la vente est conditionnée à l'obtention du permis de construire et des financements par la SCI PEROUVET.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle cadastrée section 08 n° 0284 d'une superficie de 19a 71ca à la SCI PEROUVET au prix de 18 000 € l'are, soit pour un prix total de 354 780 € et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès du notaire et de signer l'acte de vente.

Attribution des prix du concours de dessins organisé pour les enfants de l'école élémentaire sur le thème de carnaval

La commission municipale des enfants a souhaité organiser un concours de dessins auprès des élèves de l'école élémentaire sur le thème de carnaval. Les dessins ont été présentés au public lors de l'exposition des collectionneurs des 22 et 23 mars 2025 et ce sont les exposants présents qui ont noté les dessins. Il y a trois gagnants par catégorie en sachant qu'il y avait trois catégories: les CP, les CE1/CE2 et les CM1/CM2.

Les gagnants sont:

▪ Catégorie CP:

1. Alexis Scaravella / 2. Perrine Gros / 3. Charlie Hauteville

▪ Catégorie CE1/CE2:

1. Emilie Dester / 2. Elisa Londero / 3. Charlie Neff

▪ Catégorie CM1/CM2:

1. Soleane Dessaunet / 2. Lucie Wentzel / 3. Louise Boffy



Il est proposé d'offrir un bon de 15 € pour les 3èmes et les 2èmes de chaque catégorie, valable à l'Hyper U de Burnhaupt-le-Haut, et un bon de 20 € pour les 1ers de chaque catégorie.

Proposition adoptée à 14 voix pour et 1 abstention.

Modification du règlement du cimetière de la rue du Loup à Burnhaupt-le-Bas

D'après le règlement du cimetière de la rue du Loup l'installation ou la construction de caveau est réglementairement interdite. Or suite à la demande d'installation d'un «enfeu» par une famille, le Bureau municipal a réalisé qu'il convenait de faire la distinction entre ces deux modes de sépultures.

Pour rappel, un «enfeu» est un caveau hors sol et la sépulture est aménagée hors sol. A l'inverse, dans le cas d'un «caveau» la sépulture est aménagée en sous-sol.

Dans l'esprit des rédacteurs du règlement du cimetière, il s'agissait bien d'interdire les monuments funéraires hors sol et non les monuments enterrés.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le règlement du cimetière de la rue du Loup afin d'autoriser les caveaux et d'interdire les enfesus.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Budget annexe « Centre Communal d'Action Sociale » : approbation du Compte Administratif 2024

Le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget annexe « CCAS » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement :

- Recettes nettes encaissées 1 120,00 €
- Dépenses nettes réalisées 2 500,00 €
- Résultat de fonctionnement - 1 380,00 €

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section d'investissement :

- Recettes encaissées 0 €
- Dépenses réalisées 0 €
- Résultat d'investissement 0 €

Le résultat reporté de l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement 3 877,00 €
- Résultat d'investissement 0 €
- Affectation du résultat 0 €

Le résultat global de clôture 2024 est le suivant :

- Résultat de clôture en fonctionnement 2 497,00 €
- Résultat de clôture en investissement 0 €
- Résultat de clôture 2024 + 2 497,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1er adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

Budget annexe « CCAS » : approbation du Compte de Gestion 2024

Après étude et approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « CCAS », l'assemblée délibérante s'assure que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2024 pour le budget annexe « CCAS », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

Budget annexe « CCAS » : affectation des résultats de l'exercice 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 2 497,00 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget « CCAS » 2025.

Vote du budget annexe « CCAS » 2025

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget 2025 suivant et de voter les crédits au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 597,00 €	7 597,00 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	7 597,00 €	7 597,00 €

Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif 2024

Le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget annexe « Forêt » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement :

- Recettes nettes encaissées : 84 955,11 €
- Dépenses nettes réalisées : 145 309,65 €
- Résultat de fonctionnement : - 60 354,54 €

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section d'investissement :

- Recettes encaissées : 0 €
- Dépenses réalisées : 0 €
- Résultat d'investissement : 0 €

Le résultat reporté de l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 124 485,40 €
- Résultat d'investissement : 10 440,48 €
- Affectation du résultat : 0 €

Le résultat global de clôture 2024 est le suivant :

- Résultat de clôture en fonctionnement : 64 130,86 €
- Résultat de clôture en investissement : 10 440,48 €
- Résultat de clôture 2024 : + 74 571,34 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1er adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

**Budget annexe « Forêt » :
approbation du Compte de Gestion 2024**

Après étude et approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Forêt », l'assemblée délibérante s'assure que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2024 pour le budget annexe « Forêt », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

**Budget annexe « Forêt » :
affectation des résultats de l'exercice 2024**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 64 130,86 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget « Forêt » 2025.

Vote du budget annexe « Forêt » 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget annexe « Forêt » 2025 suivant et de voter les crédits au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	140 230,86 €	140 230,86 €
Section d'investissement	10 440,48 €	10 440,48 €
TOTAL	150 671,34 €	150 671,34 €

**Budget Principal :
approbation du Compte Administratif 2024**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du Budget Principal qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement :

- Recettes nettes encaissées : 1 529 828,01 €
- Dépenses nettes réalisées : 1 249 771,51 €
- Résultat de fonctionnement : 280 056,50 €

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section d'investissement :

- Recettes encaissées : 531 415,67 €
- Dépenses réalisées : 416 234,29 €
- Résultat d'investissement : 115 181,38 €

Le résultat reporté de l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 421 886,67 €
- Résultat d'investissement : - 37 147,64 €
- Affectation du résultat : 421 886,67 €

Le résultat global de clôture 2024 est le suivant :

- Résultat de clôture en fonctionnement : 280 056,50 €
- Résultat de clôture en investissement : 78 033,74 €
- Résultat de clôture 2024 : + 358 090,24 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1er adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

**Budget Principal :
approbation du Compte de Gestion 2024**

Après étude et approbation du compte administratif 2024 du Budget Principal, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées ainsi que des bordereaux de titres de recettes et de mandats délivrés, le compte de gestion réalisé par le Trésorier, accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, est présenté à l'assemblée.

Le conseil municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Principal. Ce compte de gestion, qui sera visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

**Budget Principal :
affectation des résultats de l'exercice 2024**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 280 056,50 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget Principal 2025.

Impôts locaux : vote des taux 2025

L'état 1259, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, est présenté à l'assemblée délibérante.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour l'année 2025, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de les maintenir dans l'état actuel, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : taux de 24.41% pour un produit attendu de 612 447 €.
- Taxe foncière sur le non bâti : taux de 55.90% pour un produit attendu de 32 087 €.
- Taxe d'habitation : taux de 13.74% pour un produit attendu de 5 936 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions communales 2025

Sur proposition de la Commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2025 sont les suivantes :



ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION €
Union Dép. des sapeurs-pompiers	20€ x 39 sapeurs-pompiers actifs	780.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	Cotisation pour l'Union Départementale des sapeurs-pompiers : 38€ x 42 membres actifs	1 596.00 €
Amicale des donneurs de sang	Soutien	250.00 €
Bibliothèque La Bulle	1,60€ x 2 024 habitants	3 238.40 €
Association des Œuvres Scolaires	Élémentaire: 155 élèves x 6,10€	
Maternelle: 68 élèves x 3,50€	1 183.50 €	
Chorale Saints Pierre et Paul	Registres de psaumes, aménagement d'une nouvelle armoire	800.00 €
Delta Revie	4 abonnés x 100€	400.00 €
Ecole de musique Doll'Air	70€ x 12 élèves (idem CEA)	1 080.00 €
Ecole de musique Doll'Air	Coussins et trombone d'éveil	206.00 €
Edelweiss	Matériel de bricolage, tissu, meubles de rangement	750.00 €
Grandir à Burnhaupt	Investissements en jeux et matériel de restauration (chauffe plat, percolateur, etc.)	500.00 €
Jardin des colibris	Matériel de jardinage, actions de sensibilisation, ateliers	500.00 €
Musique de Ballersdorf	Participation au Rachamarkt	450.00 €
Train Thur Doller	Commémoration du 80ème anniversaire de la Libération	1 000.00 €
UNC	Plaques funéraires	800.00 €
Arboriculteurs	Sécateur électrique, élagueuse, rallonge télescopique	500.00 €
Burnhaupt Handball	Tenues SM1, chasubles, sacs, bus	1 000.00 €
Handball Dannemarie	12,50€ x 4 licenciés de Burnhaupt-le-Bas	50.00 €
Ecole Lune et Fontaine (OCCE)	Diverses sorties et activités scolaires	4 720.00 €
TOTAL		19 803.90 €

Le total prévu s'élève à 19 803,90€.

Il est rappelé que les critères pour accorder des subventions sont précis et définis à l'avance. Ils sont les mêmes pour tous sauf décision particulière de la commission. Les associations doivent être à jour d'assurances, de statuts et proposer un projet pour l'exercice en cours. Les autres frais de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte dans ces subventions.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention de valider les subventions énumérées ci-dessus. Ces dépenses seront inscrites au budget principal 2025 à l'article 65748.

Vote du Budget Principal 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Principal 2025 suivant et de voter les crédits au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonct.	1 669 429,50 €	1 669 429,50 €
Section d'invest.	566 933,74 €	566 933,74 €
TOTAL	2 236 363,24 €	2 236 363,24 €

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2025

Signature d'un bail commercial entre la commune et la société Enfance et Territoires pour l'ouverture d'une micro-crèche à l'ancienne caserne (31 rue Principale)

Par délibération en date du 3 février 2025, le conseil municipal avait donné un avis favorable au projet d'installation d'une micro-crèche dans le bâtiment de l'ancienne caserne (31 rue Principale) par la société Enfance et Territoires, présidée par M. Franck DUDT.

Désormais, l'objet de la présente délibération est d'approuver le bail commercial dont les conditions principales sont les suivantes :

-Le coût des travaux de rénovation à la charge de l'association s'élevant approximativement à 326 000 €, il est proposé de signer avec eux un bail commercial d'une durée de seize ans. En cas de renouvellement du bail, celui-ci interviendra pour une période de douze années et il en sera de même pour les éventuels renouvellements successifs.

> Les locaux loués comprennent :

Au rez-de-chaussée :

- Deux garages dont 1 avec une fosse,
- Des locaux de rangement et une tour,
- Un WC.

A l'étage, accessible par un escalier commun avec l'autre occupant disposant d'un appartement à l'étage : une pièce.

A l'extérieur :

- Un espace à vocation de cour situé à l'arrière du bâtiment,
- Deux places de stationnement côté nord,
- Une place PMR côté sud.

> L'association aura à sa charge toutes les transformations et réparations nécessitées par l'exercice des activités déployées dans les locaux, tout en restant garante vis-à-vis de la mairie de toute action en dommages et intérêts que pourrait provoquer l'exercice de ses activités.

> Compte tenu de l'état de livraison des locaux, loués bruts et sans aucun aménagement, le bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors charges de 6.000 €, c'est-à-dire un loyer « modéré ». L'association sera également exonérée du paiement tout loyer pendant la durée des travaux ainsi que la première année (12 mois) d'ouverture de la micro-crèche au public. Au terme des 16 ans, la mairie facturera un loyer « normal », fixé selon une revalorisation des valeurs locatives du marché en vigueur à ce moment-là.

> Les locaux loués à l'association ne pourront servir qu'à l'exploitation d'une micro-crèche et il ne sera pas possible de changer cette affectation par substitution ou addition d'autres activités sans l'autorisation préalable et écrite de la mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conditions exposées dans le bail commercial à signer entre la mairie et la société Enfance et Territoires et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre d'un accord local

Par courrier en date du 29 avril 2025, et dans la perspective du prochain renouvellement général des conseils municipaux et des conseils communautaires en mars 2026, la Préfecture du Haut-Rhin demande à réexaminer la composition du conseil communautaire de la vallée de la

Doller et du Soultzbach au regard des évolutions des populations municipales et pour se conformer aux modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,

- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,

- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la Communauté de Communes doivent approuver une composition du Conseil Communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes, représentant la moitié de la population totale de l'EPCI ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 30 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Il est précisé au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach un accord local, fixant à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :



Commune	Population municipale *	Représentants au Conseil Communautaire	Ratio de représentativité accord local
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	3 615	9	107%
BURNHAUPT-LE-BAS	1 981	4	87%
BURNHAUPT-LE-HAUT	1 753	4	98%
SENTHEIM	1 534	3	84%
GUEWENHEIM	1 353	3	95%
LAUW	896	2	96%
LE HAUT SOULTZBACH	867	2	99%
SOPPE-LE-BAS	780	2	110%
KIRCHBERG	716	2	120%
DOLLEREN	460	1	94%
SEWEN	488	1	88%
RIMBACH	433	1	99%
OBERBRUCK	390	1	110%
SICKERT	331	1	130%
WEGSCHEID	317	1	136%
	15 914	37	

Total des sièges répartis : 37

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach selon le tableau susmentionné et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Tarifs du Rachamarkt 2026

Pour l'organisation du Rachamarkt 2026, les tarifs des droits de place proposés sont :

Stands dans le marché :

- Emplacement le mètre : 9 €
- Emplacement 2 mètres : 18 €

Il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand. Par conséquent, l'emplacement minimum de 2 mètres coûte 18 €. Si une personne

souhaite rajouter des mètres, elle doit s'acquitter de 9 € supplémentaire par mètre.

Stands sur le parking de la rue du Stade :

Les stands sur le parking de la rue du Stade sont facturés à 10 € le mètre linéaire pour 3 jours (le samedi 23 mai, le dimanche 24 mai et le lundi 25 mai 2026).

Tarifs des manèges :

- Emplacement pour les grands manèges : 400 € pour 3 jours (23, 24 et 25 mai 2026).
- Emplacement pour les petits manèges : 80 € pour 3 jours (23, 24 et 25 mai 2026).

Il est également précisé que le prépaiement sera à effectuer en mairie pour la réservation des emplacements par les commerçants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Programme FEADER Grand Est 2023-2027 : demande de subvention au titre du dispositif 73.06A « Investissements dans la desserte forestière »

Dans le cadre du programme FEADER Grand Est 2023-2027, la Région a lancé un appel à projets au titre du dispositif 73.06A « Investissements dans la desserte forestière ».

Étant donné qu'il reste un chemin à refaire dans la forêt du Buchwald pour permettre de faciliter son accessibilité, pour relever le défi de l'amélioration de la mobilisation du bois, mais aussi pour faciliter les travaux sylvicoles et afin de prévenir les risques (notamment le risque incendie en forêt), la mairie de Burnhaupt-le-Bas souhaite demander une subvention pour un projet de création d'une route forestière par empierrement d'une piste en terrain naturel, en partenariat avec l'Office National des Forêts qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Coût estimé des travaux : 32 332,00 € HT + 5 233,20 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un total de 37 565,20 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire (et l'Office National des Forêts pour le compte de la mairie de Burnhaupt-le-Bas) a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour le projet de création d'une route forestière par empierrement dans la forêt du Buchwald, dont le montant total de l'opération s'élève à 37 565,20 € HT, au titre du dispositif 73.06A « investissements dans la desserte forestière » du programme FEADER 2023-2027.

Accès aux données techniques et contractuelles relatives aux puissances souscrites des Points de Référence et de Mesure (PRM) pour l'optimisation de l'Éclairage Public du périmètre de Territoire d'Énergie Alsace

Le syndicat Territoire d'Énergie Alsace (anciennement syndicat d'électricité et de gaz du Rhin) lance une grande étude pour optimiser l'éclairage public. En effet, dans le cadre de l'optimisation du parc d'éclairage public, il est nécessaire d'ajuster les puissances souscrites des Points de Référence et de Mesure (PRM) en fonction des usages réels afin d'assurer la performance énergétique, la maîtrise

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à appliquer par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
BURNHAUPT LE BAS		62	0010	0	07	10	0	07	10
BURNHAUPT LE BAS		63	0127	0	03	05	0	03	05
BURNHAUPT LE BAS		64	0052	0	28	36	0	28	36
BURNHAUPT LE BAS		64	0044	0	25	40	0	25	40
TOTAL							0	63	91

des coûts, et la conformité aux prescriptions contractuelles entre la commune et Enedis, Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Par conséquent, et afin de mener à bien cette étude, il convient d'autoriser l'AODE (autorité organisatrice de la distribution d'électricité) à avoir accès aux données techniques de la commune en lui donnant mandat.

A travers ce mandat, la commune entend autoriser expressément le mandataire à :

- accéder aux données techniques et contractuelles relatives aux PRM d'éclairage public situés sur son territoire (notamment les puissances souscrites) ;
- utiliser ces données à des fins d'analyse, d'optimisation, d'ajustement ou de contrôle des puissances souscrites en lien avec le GRD et le fournisseur ;
- échanger directement en son nom avec le GRD sur ces sujets.

La durée du mandat sera d'un an à compter de l'autorisation signée et elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une des parties avec un préavis de 1 mois.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Demande de subvention pour la restauration de l'orgue Schwenkedel à la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds Communal Alsace du Contrat de Territoire Sud Alsace

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leur projet de développement au service de leurs populations, la Collectivité Européenne d'Alsace a décidé de mettre en place un programme d'aides financières, désigné sous le nom de « Fonds Communal Alsace », qui a pour vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 €. Ce fonds d'aide s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Sud Alsace qui avait été approuvé par délibération du conseil municipal le 19 septembre 2023.

La municipalité de Burnhaupt-le-Bas propose de déposer un dossier de demande d'aide pour la restauration de

l'orgue Schwenkedel de l'église Saints Pierre et Paul dont le montant des travaux s'élève à 123 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 32 097 € (26 % de 123 450 € HT) à la Collectivité Européenne d'Alsace pour le projet de restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église Saints Pierre et Paul et dans le cadre du programme d'aide « Fonds Communal Alsace ».

Soumission de nouvelles parcelles au régime forestier

Un projet d'application au régime forestier de plusieurs petites parcelles enclavées dans la forêt communale, lieudit « Buchwald », est présenté au conseil municipal.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées section 62 n° 0010 (07a 10ca), section 63 n° 0127 (03a 05ca), section 64 n° 0044 (25a 40ca) et 0052 (28a 36ca) et de charger l'Office National des Forêts de déposer un dossier auprès des services de la Préfecture.

Dévolement du réseau aérien haute tension dans le cadre de la construction du bassin de rétention au lieudit Katzenwadel: signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre du projet de création d'un bassin de rétention d'eau pluviale au lieudit Katzenwadel sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas, ENEDIS prévoit de poser un support métallique sur la parcelle privée communale cadastrée section 63 n° 0132.

Pour ce type d'ouvrage sur terrain privé une convention de servitude doit être signée entre ENEDIS et la commune et les principales dispositions de cette convention sont les suivantes :

- Dimensions approximatives au sol du support: 100 cm x 100 cm.
- ENEDIS est autorisée à effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages.



- ENEDIS est autorisé à faire pénétrer ses agents ou ceux des entreprises qu'elle a accréditées afin de réaliser les travaux d'implantation des ouvrages et tous travaux liés à l'exploitation des ouvrages.
- En contrepartie de l'implantation des ouvrages, ENEDIS verse une indemnité forfaitaire et définitive de 20 euros à la commune. Cette somme sera versée lors de la signature de l'acte notarié.
- Si des dommages directs et certains sont causés aux biens, que ce soit à l'occasion de l'implantation des ouvrages ou lors de l'exploitation des ouvrages, le propriétaire ou l'exploitant aura droit à une indemnité dont le montant sera déterminé selon la nature et l'étendue des dommages.
- La convention de servitude entre en vigueur à la date de sa signature et pour toute la durée de vie des ouvrages.
- La commune conserve la propriété et la jouissance du terrain. Pour autant, elle renonce à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages, peu importe les motifs de sa demande, sauf si elle prend intégralement en charge tous les coûts associés.
- Le propriétaire s'interdit de modifier le profil de son terrain, de réaliser ou de laisser pousser des plantations sur ou sous le tracé et à proximité des ouvrages, de porter atteinte à la sécurité des ouvrages ENEDIS et de réaliser ou faire réaliser des travaux de construction dans l'emprise et à proximité des ouvrages.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Concours « Maisons fleuries 2025 » : prix et bons d'achat

La commission communale Animations-Vie Citoyenne s'est réunie au mois d'août pour identifier les lauréats du concours « Maisons fleuries 2025 ». Les notes ont été attribuées en fonction de plusieurs critères et les habitations ont été séparées en deux catégories (1ère catégorie : avec jardin, 2ème catégorie : fenêtres et balcons).

Il est proposé de valider le palmarès et les premiers prix suivants :

Maisons ou appartements - avec jardin :

- 1er prix : M. et Mme BITSCH Joseph et Christiane.
- 2ème prix : Mme SPENLINHAUER Elisabeth.
- 3ème prix : M. et Mme BOLLE REDDAT René et Mireille.
- 4e prix : M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude et Astride.
- 5ème prix : M. et Mme BRAY Dominique et Paulette.

Maisons ou appartements - fenêtres et balcons seuls :

- 1er prix : Mme FREY Corinne.
- 2ème prix : M. et Mme GENSBITTEL André et Marie.
- 3ème prix : M. et Mme KNIBHLER Daniel et Mireille.
- 4ème prix : M. et Mme FINCK Armand et Liliane.
- 5e prix : M. et Mme BOBENRIETH Jean-Maurice et Myriam.

Les mieux classés reçoivent un prix qui leur sera remis lors d'une cérémonie :

1^{er} prix : 150 €, 2^e prix : 125 €, 3^e prix : 75 €, 4^e prix : 60 €, 5^e prix : 45 €.

En outre, des bons d'achat de 25 € (15 € de la commune, abondés de 10 € par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 15 premiers de la catégorie « maisons ou appartements avec jardin » et aux 15 premiers de la catégorie « fenêtres et balcons seuls ». Une bouteille de vin supplémentaire sera également remise aux personnes de plus de 80 ans afin de récompenser leur mérite et leur participation à l'embellissement de la commune malgré les années qui passent.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Concours « Œil de lynx » : prix et bons d'achat

Le bulletin municipal de 2024, distribué en 2025, propose aux Burnhauptois de participer au concours « Œil de Lynx », un jeu d'observation qui consiste à retrouver seize objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo.

Les gagnants du concours seront récompensés lors d'une cérémonie au mois de novembre 2025 et il est proposé d'offrir à chacun un bon d'achat d'une valeur de 20 euros valable à l'Hyper U de Burnhaupt-le-Haut.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions communales pour les « Ateliers d'été 2025 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été » qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2025, il est proposé d'accorder une subvention de 25 € aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée a minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4 € de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25 €.

À l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25 € de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée.

En outre, pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

De manière générale, comme pour toutes les subventions accordées, il est demandé au conseil municipal de voter et valider chaque ligne du tableau page suivante :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder et de verser les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus aux différentes associations qui ont participé aux Ateliers d'été 2025 pour un montant total de 1 145 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

Tarif du bois d'affouage 2026

Le bois d'affouage est un service à dominante sociale assuré et proposé par la mairie pour ses habitants. Depuis

	ASSOCIATION	INSCRITS	RECETTES	SUBVENTION
1	STADE BURNHAUPTOIS	34	68 €	100 €
2	ASSOCIATION AMÉDÉE	16	80 €	95 €
3	LA BULLE	33	66 €	100 €
4	BURNHAUPT HANDBALL	20	120 €	150 €
5	AMICALE DES POMPIERS	13	39 €	52 €
6	A.S.C.B.B.	67	248 €	290 €
7	GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT	11	22 €	50 €
8	ASSOCIATION DE PÊCHE	27	81 €	105 €
9	MAJORETTES DE BURNHAUPT & ENVIRONS	7	14 €	75 €
10	LES MELODIES DE LA DOLL'AIR	8	128 €	128 €
			TOTAL	1 145.00 €

2022 le prix du stère de bois est fixé à 55 €, mais en raison d'un risque d'augmentation des coûts de production, notamment des coûts d'abattage et de façonnage, il est proposé de passer à 58 € le stère, soit 232 € la corde (qui correspond à 4 stères de bois).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir le prix du stère à 58 €, soit 232 € la corde, pour le bois d'affouage 2026.

Mise à la réforme d'un bien communal : véhicule électrique Méga E Worker

En septembre 2015 la commune avait acheté au garage Maurice de Mulhouse un véhicule électrique de la marque Méga, modèle E Worker, pour le service technique pour un montant de 10 000 € (numéro d'inventaire : VEHICULE/2015/2182/2). Celui-ci n'étant plus utilisable, ni réparable, il est proposé de le mettre à la réforme et de le vendre pour pièces détachées.

Pour rappel, la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mise à la réforme d'un bien communal : balayeuse Rabaud

En décembre 2015 la commune avait acheté à l'établissement Viron de Dannemarie une balayeuse Rabaud avec différents accessoires pour le service technique pour un montant de 15 896,40 € (numéro d'inventaire : EQUIPSERVTECH/2015/21578). Celle-ci n'étant plus utilisée et adaptée à l'activité des services municipaux, il est proposé de la mettre à la réforme et de la vendre pour un montant de 1 000 €, compte-tenu de la vétusté de l'appareil.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

ONF : approbation du programme d'actions pour l'année 2026

L'Office National des Forêts propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2026 :

- Travaux de maintenance et entretien du périmètre dans la forêt du Buchwald pour un montant de 1 170 € HT.
- Travaux sylvicoles pour 5 140 € HT : maintenance des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 7, 15 et diverses ; intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 15 et 19 (report de 2025) ; dégagement de plantation ou semis artificiel dans la parcelle 7 et nettoyage-dépressage manuel dans les parcelles 9 et 10.
- Travaux d'infrastructure pour 2 450 € HT : entretien des lisières (fauchage + lamier) dans la forêt du Buchwald et mise en place de barrière (report de 2025).
- Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 310 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme d'actions 2026 proposé par l'ONF pour un coût prévisionnel global de 9 070 € HT.

ONF : approbation du tableau de programmation des coupes 2026

La programmation des coupes 2026 proposée par l'Office National des Forêts est la suivante :

Bois façonnés : 550 m³ de bois d'œuvre feuillu et 750 m³ de bois d'œuvre résineux + bois d'industrie long dont 329 m³ pour du bois de chauffage.

Stères : façonnage de 470 stères.

Bois non façonnés : 150 m³ de fond de coupes.



Au total, il est prévu de couper un volume total de 1 450 m³ de bois dont la recette des ventes est estimée à 83 000 € HT à laquelle s'ajoute 1 200 € HT de coupe en vente sur pied, soit 84 200 € HT de recettes pour les ventes de bois.

À noter : sur les 84 200 € HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 52 665 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune en 2026, sera de l'ordre de 31 535 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la programmation des coupes 2026 proposée par l'ONF.

Approbation des nouveaux statuts du syndicat Territoire d'Énergie Alsace

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Énergie d'Alsace.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts révisés et de demander à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace.

Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) provisoire pour les chantiers d'électricité

Le conseil municipal est informé que les articles R2333-105-1, R2333-105-2 et R2333-108 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Tarifs des régies communales 2026

Chaque année le conseil municipal doit fixer par délibération les tarifs des produits et services proposés dans le cadre des régies municipales. Pour l'année 2026, les tarifs suivants sont proposés :

Régie « Photocopies » :

	NOIR	COULEUR
Simple	0.15 €	0.20 €
Recto Verso	0.30 €	0.40 €
De 5 à 99 feuilles	0.10 €	0.15 €
De 5 à 99 feuilles recto verso	0.25 €	0.35 €
100 feuilles et plus	0.08 €	0.13 €
100 feuilles et plus recto verso	0.15 €	0.25 €
A3	0.30 €	0.40 €
A3 recto verso	0.60 €	0.80 €

Régie pour la vente du livre « Autour du Burn » :

L'ouvrage est proposé à la vente au public en mairie au prix de 37 € TTC l'unité.

Régie pour l'encaissement des « droits de place » :

- Plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. Pour cela, ils doivent s'acquitter d'un droit de place qui est de 12 € la journée, plus 5 € supplémentaires (soit 17 € la journée) s'il y a utilisation de l'électricité d'un bâtiment communal. À noter : les deux premiers mois sont offerts pour les commerçants

ambulants permanents et nouvellement installés dans la commune.

- Pour les stands du marché des producteurs locaux (« Schnoga Fritig Markt ») la redevance est fixée à 3 € par jour de présence au marché, avec une redevance minimale de 15 € par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2026 énoncés ci-dessus pour les différentes régies communales.

Dissolution du syndicat intercommunal de la maison forestière de Burnhaupt-le-Haut.

Le Syndicat de la maison forestière intercommunale de Burnhaupt-le-Haut, actuel Syndicat intercommunal à vocation unique de la maison forestière de Burnhaupt-le-Haut (SIVU MF), a été créé par arrêté préfectoral le 15 décembre 1956. Il comprend actuellement les communes de Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas, Soppe-le-Bas, Schweighouse-Thann, Heimsbrunn et le Haut-Soultzbach (anciennement Soppe-le-Haut et Mortzwiller).

Ce Syndicat a fait construire une maison forestière à Burnhaupt-le-Haut à la fin des années 1950, sur un terrain mis à disposition par la commune de Burnhaupt-le-Haut. Chaque commune membre de ce Syndicat a apporté un concours financier initial pour le financement de la construction de cette maison, au prorata de sa surface boisée à l'époque, répartition qui avait été proposée par l'assemblée du Syndicat lors de sa réunion du 28 mars 1957 et approuvée par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, à savoir :

- Burnhaupt-le-Haut : 800 000 Francs
- Burnhaupt-le-Bas : 600 000 Francs
- Soppe-le-Bas : 300 000 Francs
- Le Haut-Soultzbach : 800 000 Francs (Mortzwiller : 500 000 Francs + Soppe-le-Haut : 300 000 Francs)
- Schweighouse-Thann : 900 000 Francs
- Heimsbrunn : 500 000 Francs

Cette maison avait vocation à loger le responsable ONF de l'unité territoriale de la Doller Basse-Largue. Ce dernier a décidé de déménager début 2025 avec sa famille et cette maison n'est désormais plus occupée depuis. Le Comité Directeur du Syndicat de la maison forestière intercommunale de Burnhaupt-le-Haut s'est par conséquent réuni le 25 septembre 2025 concernant le devenir de ce Syndicat. La conservation de cette maison dont l'entretien est à la charge du SIVU MF n'est plus justifiée. Les conditions ne sont donc plus remplies pour justifier le maintien du SIVU MF.

Le service juridique de la Préfecture a été contacté en amont dans le cadre d'une éventuelle procédure de dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique de la maison forestière de Burnhaupt-le-Haut (SIVU MF). Ainsi et après analyse, il apparaît que la dissolution puisse être prononcée de plein droit en raison de l'achèvement de l'opération que le Syndicat avait pour objet de conduire. Par ailleurs, la disparition de la finalité du Syndicat emporte le

même effet. La vocation de logement de fonction ayant également disparu, qui justifiait la gestion et l'entretien de la maison forestière précisée dans l'objet du Syndicat (article 2 des statuts), une dissolution de plein droit semble pouvoir être entreprise.

Une évaluation du Domaine a été réalisée en date du 24 septembre 2025 : la maison forestière se trouve sur un terrain d'une superficie totale de 17,97 ares, se décomposant ainsi : maison sur terrain d'assiette d'une superficie de 8,55 ares et terrain à bâtir d'une superficie de 9,42 ares. ; la valeur vénale du bien a été estimée à 434 000 € pour une vente en bloc, assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de vente sans justification à 390 600 €.

L'article L5212-33 b du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Syndicat peut être dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés. L'arrêté ou le décret de dissolution détermine, dans le respect des dispositions des articles L.5211-25-1 et L.5211-26 et sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le Syndicat est liquidé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la proposition du Comité Directeur du SIVU MF pour la cession de la maison forestière, sise 20 rue de l'Eglise 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT, sur un terrain d'une superficie totale de 17,97 ares (maison sur terrain d'assiette d'une superficie de 8,55 ares et terrain à bâtir d'une superficie de 9,42 ares), conformément à l'évaluation du Domaine précitée ;
- approuve la dissolution du SIVU MF de Burnhaupt-le-Haut par arrêté préfectoral, qui pourra intervenir lorsque la procédure de cession citée ci-avant aura entièrement abouti et que le Comité Directeur du SIVU MF aura délibéré en ce sens ;
- approuve les modalités de liquidation proposées par le Comité Directeur du SIVU MF, sur la base de l'évaluation du Domaine précitée, à savoir :

-pourcentage de la somme en euros restituée à chaque commune membre du SIVU MF du gain résultant de la cession précitée (maison sur terrain d'assiette de 8,55 ares + 80% du prix du terrain à bâtir de 9,42 ares) et de la trésorerie du SIVU MF restante lors de la liquidation :

- Burnhaupt-le-Haut : 20,513%
- Burnhaupt-le-Bas : 15,385%
- Soppe-le-Bas : 7,692%
- Le Haut-Soultzbach : 20,513%
- Schweighouse-Thann : 23,077%
- Heimsbrunn : 12,820%

> la commune de Burnhaupt-le-Haut ayant mis à disposition à l'origine l'intégralité du terrain de 17,97 ares précité, se verra restituer en outre la somme correspondant à 20% du prix du terrain à bâtir de 9,42 ares.



- précise qu'en cas de vente en bloc (maison sur terrain d'assiette de 8,55 ares + prix du terrain à bâtir de 9,42 ares), les modalités de répartition indiquées ci-avant s'appliqueront conformément à l'évaluation du Domaine précitée, à savoir que le prix du terrain à bâtir de 9,42 ares représente 36,08% du prix total de vente et que le prix de la maison sur terrain d'assiette de 8,55 ares représente 63,92% du prix total de vente.

Approbation d'une convention pentapartite visant à pérenniser l'enseignement artistique musical au sein du périmètre communautaire

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pentapartite avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la commune de Guewenheim, la commune de Burnhaupt-le-Haut et l'association des « Mélodies de la Doll'air », afin de renforcer la stabilité financière de l'association, garantir le bon fonctionnement de ses activités, assurer l'accès à l'enseignement artistique musical pour les habitants de la vallée de la Doller et pérenniser l'enseignement musical au sein du territoire.

En effet, considérant que dans un contexte socio-économique caractérisé par la complexification des modalités de recours au bénévolat au sein des associations et par la professionnalisation croissante de ces dernières, la situation financière des écoles de musique en milieu rural se dégrade, compromettant ainsi leur viabilité et mettant en péril leur capacité à respecter leurs obligations statutaires, il est nécessaire que les collectivités territoriales apportent leur soutien financier à l'association.

Par cette convention, la commune de Burnhaupt-le-Bas s'engage à :

- Faire connaître les missions et les animations organisées par l'association des « Mélodies de la Doll'air » au moyen de ses différents supports de communication.
- Apporter un soutien logistique à l'association.
- Faire diligence aux demandes d'autorisations administratives présentées par l'association.
- Soutenir financièrement l'association.
- Mettre gracieusement à disposition des locaux pour le besoin de l'association.

En ce qui concerne le soutien financier de la commune de Burnhaupt-le-Bas envers l'association « Les Mélodies de la Doll'air », il est proposé de leur verser une subvention d'un montant de 1 286,00 € pour l'année 2025.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Approbation de deux conventions entre la commune et la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach pour l'occupation des cours et des bâtiments de l'école Lune et Fontaine en lien avec les activités périscolaires

Vu l'avis du Conseil d'école en date du 4 novembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de sécuriser la prise en charge des enfants inscrits en accueil périscolaire à la fin des cours ;

Il est proposé que les agents de la collectivité chargés de l'accueil périscolaire soient autorisés à utiliser le bâtiment et la cour :

- de l'école maternelle: les jours d'école de 11h27 à 11h40 et de 15h57 à 16h10.
- de l'école élémentaire : les jours d'école de 11h25 à 11h50 et de 15h55 à 16h10.

Les modalités de prise en charge des enfants, de transfert de responsabilité et d'occupation des bâtiments et des cours de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont précisées dans deux conventions à signer entre les différentes parties (la Directrice de l'école Lune et Fontaine, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en tant que collectivité organisatrice des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et le Maire de Burnhaupt-le-Bas en tant que propriétaire des bâtiments scolaires).

Dans ces deux conventions, il est notamment précisé que le transfert de responsabilité de la Directrice de l'école à la CCVDS se fait au moment où l'animateur périscolaire aura pointé l'enfant sur la tablette (ou coché l'enfant sur la liste papier) et que pendant le temps d'utilisation des cours et des bâtiments scolaires, en cas de dommage, ce sera bien la responsabilité de l'organisateur des ACM qui sera mise en cause et non celle de l'Education Nationale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les deux conventions d'occupation des cours et des bâtiments de l'école Lune et Fontaine par les agents en charge de l'accueil périscolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Point 10 – Demande de subvention communale

Suite à l'inauguration du « sentier des bunkers » redynamisé, la mairie a reçu une demande de subvention du Club Vosgien de Guewenheim qui a participé à l'extension du trajet du sentier et qui a eu des dépenses par rapport au balisage de cette extension (panneaux directionnels, équipements pour leur mise en place,...).

Pour leur contribution à la redynamisation du « sentier des bunkers » il est proposé de leur verser une subvention de 600 €.

Proposition adoptée à l'unanimité. La dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Demande de subvention communale

Le 20 décembre 2025 le club de football « le Stade Burnhauptois » organise une cérémonie pour fêter les 100 ans de football à Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut (les deux clubs ont fusionné en 2022). Malgré les nombreux partenaires du club qui participent au financement de cet anniversaire, les dépenses sont nombreuses et le Stade Burnhauptois sollicite une subvention de la municipalité pour participer au financement du buffet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 500 € de subvention au club de football « le Stade Burnhauptois » pour son 100ème anniversaire. La dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

Décision modificative n° 1 au Budget Principal 2025

La municipalité a prévu 20 000 € à l'article 2031 « frais d'études » en dépenses d'investissement au Budget Principal 2025 en raison des études à mener en lien avec le projet de réhabilitation de la maison alsacienne destinée à devenir l'annexe de la mairie. Or au cours de l'année 2025, le projet s'est affiné et la mairie a désormais besoin d'un budget de 50 000 € pour réaliser toutes les études nécessaires (étude de faisabilité, étude de sol, étude de structure, mémoire technique Climaxion, maîtrise d'œuvre).

Il s'en suit les modifications suivantes au Budget Principal 2025 :

- En dépense d'investissement :
+ 30 000 € à l'article 2031 « frais d'études ».
- En dépense d'investissement :
- 30 000 € à l'article 21318 « autres bâtiments publics ».

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » passe de 20 000 € à 50 000 €.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » passe de 181 833,74 € à 151 833,74 €.

L'équilibre budgétaire est assuré tel que :

- Total général des dépenses d'investissement :
566 933,74 €.
- Total général des recettes d'investissement :
566 933,74 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Budget Principal 2025 de la commune de Burnhaupt-le-Bas comptait 358 933,74 € de dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »). Le conseil municipal peut donc engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans la limite de 89 733 € à répartir de la façon suivante :

- 36 000 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » (article 2031 « frais d'études » pour payer les études liées à la réhabilitation de la maison alsacienne).
- 53 733 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » (5 733 € à l'article 2111 « terrains nus » pour les transactions immobilière liées à la création du bassin de rétention ; 48 000 € à l'article 21318 « autres bâtiments publics » pour la mise en accessibilité de l'église Saints Pierre et Paul et les travaux d'isolation de l'ancienne caserne côté 29 rue Principale).

Proposition adoptée à l'unanimité.



Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).



Schnoga Fritig Markt

Les producteurs présents au marché

SOCIÉTÉ	ADRESSE	CONTACT	COMMERCE
POULET BAYKAL	26 lot Beau Séjour 68118 HIRTZBACH	06 81 93 45 58 sonerbaykal84@gmail.com	Poulets grillés
BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN	2 rue de la Source Zone l'Arche 68790 MORSCHWILLER LE BAS	06 89 77 23 83 / 06 89 72 97 40 bieredurhin@gmail.com	Bières
EARL BOCH CHARLES	6 rue Principale 67140 HEILIGENSTEIN	03 88 08 41 26 contact@vins-boch.fr	Vin
APICULTEUR	23 rue Principale 68120 ETEIMBES	03 89 26 94 17 jean.deyber@laposte.net	Apiculture
LES ESCARGOTS DE MARGAUX	15 rue de Hirtzbach 68580 LARGITZEN	06 71 08 20 88 lesescargotsdemargaux@outlook.fr	Héliciculture
LE FROMENT GOURMAND	43 rue Principale 68390 BALDERSHEIM	06 75 68 78 05 lefromentgourmand68@gmail.com	Boulangerie
CUISINIER TRAITEUR KUTTNER	47 rue Creuse 68470 RANSPACH	03 89 82 18 84 / 06 27 57 60 01 kuttner.stephane@orange.fr contact@traiteur-kuttner.fr	Traiteur, poissons et crustacés
AU PTIT PRIMEUR	55b faubourg de Belfort 68700 CERNAY	06 59 34 65 40 lindaludecke55@gmail.com	Primeur fruits et légumes
SCEA WEYBRECHT	48 rue Principale 68950 REININGUE	06 18 47 86 68 dlu.doris@yahoo.fr	Produits laitiers à base de chèvre
FERME MUNSCH	Ferme du Bas-Gresson 68290 OBERBRUCK	03 89 82 02 93 (Hélène-maman) 06 86 53 11 74 (Mélanie -fille) helenemunsch@hotmail.fr	Produits laitiers et charcuteries
BOUCHERIE LA FINE BOUCHE	1 rue du Grand Bois 25550 LAIRE	06 48 17 03 07 davidnardin@orange.fr	Boucherie, charcuterie
FERME HOLSCHLAG	21 route du Schlumpf 68290 DOLLEREN	03 89 82 01 70 ferme.holschlag2@estvideo.fr	Produits laitiers
GAUFRES SOFFRUIT	50 Hameau de Neuhouse 68760 GOLDBACH -ALTENBACH	06 68 42 99 77 sophie.schneider68700@gmail.com	Gaufres
SAVEUR DE NIGLOS	23 Grand Rue 68830 ODEREN	07 85 04 11 30 saveurdeniglos@hotmail.com	Tapenades, Olives
LES JARDINS D'ANAlea	3 rue des Généraux Ihler 68800 THANN	06 01 87 79 46 contact@lesjardinsdanalea.com	Safran



Animation & dégustation 🎵

SCHNOGA FRITIG MARKT 2026

Le marché des producteurs locaux

2ème et 4ème vendredis du mois

DE 17H À 19H30

MARS 13 - 27

AVRIL 10-24

JUIN 12 - 26

JUILLET 10 - 24

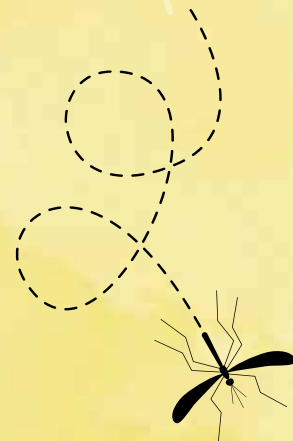
AOUT 14 - 28

SEPTEMBRE 11 - 25

OCTOBRE 09 - 23

NOVEMBRE 13 - 27

DÉCEMBRE 11



Rue du STADE à Burnhaupt-Le-Bas

www.burnhaupt-le-bas.fr





La vie au village

1^{er} janvier 2025

Marche de l'an neuf

Les plus courageux ont affronté le froid pour participer à la marche revigorante de l'An Neuf, longue de 8 km. Une boisson chaude a été servie sur le parcours pour le plus grand plaisir des marcheurs !



18 janvier 2025

Vœux du maire

La cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 18 janvier à la Maison Des Associations, avec la présence notamment de Gilles FREMIOT Vice-président du Conseil Régional Grand Est, Christophe BELTZUNG Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et le Député du Haut-Rhin Raphaël SCHELLENBERGER.

Un moment fort qui fut l'occasion pour M. le Maire de partager ses souhaits et ses priorités pour notre commune.

Eric BOTTINELLI, finaliste 2024 de l'émission « Ma recette est la meilleure de France » sur M6 a été mis à l'honneur !





22 & 23 mars 2025

Exposition les Collectionneurs

Accompagnés d'un grand ciel bleu, les Collectionneurs ont pu exposer à la Maison Des Associations, avec toute une série d'objets intéressants à découvrir ou redécouvrir.

À côté des classiques cartes postales, timbres, minéraux, pièces et billets, et autres lithographies, moteurs à eau, réveils étaient exposés de magnifiques voitures anciennes et de superbes tracteurs.

Cette année, un concours de dessin sur le thème de carnaval était proposé aux enfants de l'école du village. Les dessins primés ont également été exposés tout le week-end.

Grâce à la buvette tenue par l'association ECRIN, les participants ont pu se régaler de délicieuses pâtisseries tout en soutenant le Club Edelweiss, l'association de nos anciens.





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

29 mars 2025

Burnhaupt'propre

Samedi 29 mars 2025, les plus courageux ont bravé la pluie et le vent pour nettoyer notre environnement. Grâce à l'énergie collective, une remorque bien remplie de déchets a quitté la nature pour rejoindre la déchetterie.

Ensemble, nous avons fait un geste fort pour la nature et notre cadre de vie.



15 & 16 mars 2025

Marché de Pâques

Le 3^e Marché de Pâques des Majorettes de Burnhaupt-le-Bas a encore séduit petits et grands !

Dans une ambiance conviviale et festive, cet événement incontournable a attiré un public nombreux tout au long de la journée. Artisans, créateurs locaux et exposants y ont présenté une riche diversité de produits : décorations pascales, pièces artisanales uniques, bijoux, bougies parfumées, spécialités gourmandes, et, bien sûr, des chocolats à savourer sans modération.

Les majorettes ont, une fois de plus, illuminé la journée avec leurs chorégraphies énergiques, apportant joie et dynamisme à cette belle fête printanière.





19 avril 2025

Chasse aux oeufs

Sous un soleil radieux, la chasse aux œufs a comblé petits et grands. Les rires des enfants, les chocolats à la main, ont accompagné le passage du lapin géant et de la joyeuse queueleule de Pâques, pour un moment plein de bonne humeur.



8 mai 2024

Cérémonie du 8 mai

La commune de Burnhaupt-le-Bas a rendu hommage, le 8 mai dernier, aux victimes et héros de la Seconde Guerre mondiale. En présence des élus, des anciens combattants, des représentants des associations locales et des habitants, la cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts. Après le dépôt de gerbes et le discours du maire, un chant de la Chorale a résonné dans un moment de recueillement et de mémoire partagé.



16 mai 2025

Kermesse de l'école

L'école Lune et Fontaine a vibré au rythme de sa kermesse, un moment festif et convivial organisé avec passion par l'association Grandir à Burnhaupt (GAB) et les enseignants. Cet événement, très attendu par les familles, a une fois de plus réuni petits et grands pour une journée placée sous le signe de l'amusement, des jeux et de la solidarité.





9 juin 2024

Rachamarkt



La commune de Burnhaupt-le-Bas a célébré avec ferveur l'édition 2025 de son traditionnel Rachamarkt, rendez-vous incontournable du lundi de Pentecôte. Habitants, visiteurs et amis de la région se sont retrouvés pour faire vivre cette fête, symbole d'attachement aux traditions et de convivialité villageoise.

Lors de son discours, le maire a rappelé avec émotion :

« Voilà donc plus de deux siècles que notre fête se tient chaque année le lundi de Pentecôte à Burnhaupt-le-Bas. »

Le moment s'est conclu en chanson alsacienne, entonnée avec enthousiasme par l'assistance :

*Oh Rachamarkt, Oh Rachamarkt!
Bring uns Freit und Zufrieda,
Oh Rachamarkt, Oh Rachamarkt!
Mir Juwla uf da Täg.
Klei und gross het wird
g'làcht und g'juwelt.*

Puis le grand défilé en tenues traditionnelles s'est élançé, ouvrant une matinée placée sous le signe de la joie et du partage. Le cortège accompagné par l'orchestre de la musique de Ballersdorf, était également suivi par les majorettes de Burnhaupt dans un show plein d'énergie. Ensemble, ils ont conduit le défilé inaugural en direction de la Kilbe, entraînant dans leur sillage les enfants de la Commission des jeunes, les élus, les officiels, les représentants de l'amicale des sapeurs-pompiers et des associations, ainsi que les invités venus partager ce moment festif.

Les plus jeunes ont ensuite pu profiter pleinement de la fête foraine installée rue du Stade, où manèges et jeux ont ajouté une touche de magie à cette journée déjà bien animée. Entre musique, sourires et bonne humeur, le Rachamarkt 2025 a une fois encore prouvé que la tradition et la convivialité restent bien vivantes à Burnhaupt-le-Bas.



21 au 27 juin 2025

Semaine sans écrans

L'Association Grandir à Burnhaupt (GAB) a proposé de nombreuses animations et activités ludiques du 21 au 27 juin 2025 pour occuper les temps d'écran noir: jeux, street dance, pêche, coiffure, couture, contes bien d'autres encore.

Les activités étaient proposées le week-end et le soir après l'école.

Le but du jeu était de débrancher télévision, tablettes, ordinateurs, et autres écrans pendant quelques jours, cap ou pas cap ?





5 juillet 2025

Journée citoyenne

La journée citoyenne de Burnhaupt-le-Bas s'est déroulée sous un magnifique soleil, rassemblant plus de 80 bénévoles autour de divers projets pour la commune. Cette édition a été honorée par la présence de Fabian Jordan, maire de Berrwiller et créateur de la Journée citoyenne, invité pour l'occasion.

Dès le matin, les participants ont travaillé sur plusieurs chantiers : l'entretien du Sentier des Bunkers, des ateliers en forêt, le déménagement du Service Technique, la création et le rafraîchissement des décorations de Noël et d'été, ainsi que le marquage au sol des cours d'école.

Après cette matinée de travail, la municipalité a offert un repas à la Maison des Associations, permettant à tous de partager un moment convivial et d'échanger sur leurs réalisations.

Cette journée citoyenne a une nouvelle fois démontré l'importance de la mobilisation collective et l'engagement des habitants pour l'entretien et l'embellissement de Burnhaupt-le-Bas.



Eté 2025

Ateliers d'été

Cet été, la municipalité de Burnhaupt-le-Bas a organisé une série d'ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants, alliant découvertes, créativité et apprentissage.

Au programme, les enfants ont pu s'initier au tir à l'arc, explorer l'art de la vannerie et de la poterie, exprimer leur créativité à travers le dessin, découvrir l'histoire de leur commune à travers des documents anciens ou encore visiter la caserne des pompiers.

Entre rires, curiosité et apprentissage, ces ateliers ont offert à chacun l'occasion de s'amuser tout en apprenant et de passer des moments mémorables durant l'été.



BRAVO et MERCI aux associations, élus, personnel communal et bénévoles pour leur implication.





19 septembre 2025

Passation de commandement



Vendredi 19 septembre à eu lieu la cérémonie à l'occasion de la passation de commandement du Chef du CIS Burnhaupt-le-Bas.

Cette cérémonie comprenait la remise d'une décoration, la promotion de sapeurs-pompiers au grade supérieur et la passation de commandement.

Une remise de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour 10 années de service échelon bronze a été remis au Médecin-Capitaine Emilie PORTEMAN.

Le lieutenant Didier MULLER a été promu au grade de Capitaine, le Sergent Morgane KIENE a été nommé Sergent-chef, le Sapeur Lucas ROELLINGER a été promu au grade Caporal et le Capitaine Didier MULLER quitte la fonction de chef du centre de secours de Burnhaupt-le-Bas, il est remplacé par le Lieutenant Nicolas FUENTES.

À noter la présence en nombre de Jeunes sapeurs-pompiers du Haut Rhin qui constituent indubitablement la relève de notre centre de secours.

Cette cérémonie a illustré l'engagement, le courage et la solidarité de celles et ceux qui veillent chaque jour à la sécurité de nos concitoyens.



20 septembre 2025

La bibliothèque La Bulle officiellement inaugurée

Samedi 20 septembre, sous un magnifique ciel bleu, Régine MEYER, présidente de la Bibliothèque des Burnhaupt - La Bulle, a eu le plaisir d'ouvrir officiellement l'inauguration de la nouvelle bibliothèque.

Une belle cérémonie en présence de Sylvie de MATHUISIEULX, autrice jeunesse et marraine de La Bulle depuis 2011 qui a fait la lecture auprès de quelques visiteurs curieux de découvrir son univers.

Alain GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, Véronique SENGLER, Maire de Burnhaupt-le-Haut, Samuel BITSCH, ancien président de La Bulle et Raphaël SCHELLENBERGER, député du Haut-Rhin, étaient également présents.

L'inauguration a également été l'occasion de partager un joli moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Dès les premiers instants, les plus jeunes s'étaient déjà installés confortablement dans les canapés... plongés dans leurs lectures ou entraînés de laisser de beaux dessins dans le livre d'or mis à l'entrée de la bibliothèque.

Un grand merci à toutes et tous pour avoir fait de cette journée un moment inoubliable pour La Bulle.



27 & 28 septembre 2025

Une Journée d'Immersion à Paris pour le Conseil Municipal

Les 27 et 28 septembre 2025, les élus, personnels communaux et 99 Burnhauptois ont vécu deux journées riches en découvertes lors d'une sortie à Paris. Au programme : la visite du Sénat et de Notre-Dame de Paris, deux symboles majeurs de notre patrimoine institutionnel et culturel.

Au fil de la visite du Sénat, la délégation a pu parcourir les coulisses du travail législatif : découverte de l'hémicycle, des salons historiques et des espaces où se préparent les débats qui rythment la vie politique nationale. La délégation a également eu la chance de découvrir Notre-Dame de Paris, aujourd'hui restaurée après l'incendie de 2019. Ce moment fort a été vécu de deux manières : une partie du groupe a pu assister à la messe, célébrée dans la cathédrale désormais ouverte au culte. Les autres ont profité d'une visite libre, leur permettant d'admirer la cathédrale reconstruite et de mesurer l'ampleur du travail accompli.

Cette visite, empreinte d'émotion, a rappelé à chacun l'importance de préserver et de transmettre notre patrimoine commun, témoin vivant de notre histoire collective.





31 octobre 2025

Halloween

À l'approche de la nuit du 31 octobre, l'association Grandir à Burnhaupt (GAB) a transformé la Maison des Associations en un véritable repaire de sorcières, de fantômes et de citrouilles lumineuses pour une soirée Halloween inoubliable. Entre frissons, rires et gourmandises, petits et grands ont pu vivre une expérience magique, dans une ambiance à la fois effrayante et conviviale.

31 octobre 2025

20 ans après... Le Sentier des Bunkers redynamisé

L'inauguration du Sentier des Bunkers redynamisé s'est tenue le samedi 8 novembre rue du Stade et sur les berges de la Doller. Les visiteurs ont pu découvrir les premiers panneaux du parcours installés rue du Stade.

Après les discours saluant l'aboutissement de ce projet de mise en valeur du patrimoine historique et naturel, M. Alain GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, accompagné de plusieurs élus, de la Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux et du Club Vosgien de Guenewheim, a procédé à la coupure du ruban avant d'inviter les participants à rejoindre les berges de la Doller pour une visite commentée par les historiens Denis FLUHR et Thierry EHRET. À travers de nombreuses anecdotes, les visiteurs ont découvert plusieurs bunkers, munis du nouveau dépliant retraçant l'histoire de ce site exceptionnel.

La matinée s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, dans une ambiance conviviale.

Un article d'une page a par ailleurs été publié le dimanche 9 novembre dans le journal L'Alsace, revenant sur cette inauguration et sur la redynamisation du sentier.

Un projet pour se souvenir, comprendre et transmettre.



En 2025, le parcours a été modernisé et étendu à 9,9 km. Il comprend désormais une signalétique bilingue (français/allemand), des QR codes donnant accès à une vidéo de reconstitution historique, ainsi que des dépliants en allemands et en français disponibles en mairie permettant de prolonger la découverte. Les panneaux et les vidéos peuvent également être consultés sur le site internet de la commune.

Le sentier redynamisé permet également de (re)découvrir plusieurs sites remarquables de la commune :

- l'église Saints Pierre et Paul,
- le lavoir du Dich,
- la chapelle Saint-Wendelin,
- le moulin Harthackermühle.

Le Sentier des Bunkers s'inscrit désormais dans un réseau de sites historiques de la Grande Guerre dans le Haut-Rhin, renforçant ainsi le lien entre mémoire, patrimoine et transmission.



Paul FASSNACHT, cheville ouvrière du sentier, mis à l'honneur pour l'occasion.



11 novembre 2025

Commémoration du 11 Novembre

Une très belle cérémonie s'est tenue le 11 novembre dernier sur le parvis de l'église Saints Pierre et Paul où un hommage a été rendu à tous les morts pour la France.

Burnhaupt-le-Bas se félicite pour son office religieux engageant et la magnifique chanson "FRANCE" interprétée par les enfants de la chorale.

Nous remercions encore une fois les Corps constitués, les Gendarmes, les Brigades Vertes, les Sapeurs-Pompiers, les Anciens Combattants de l'Union Nationale des Combattants, la Musique de Burnhaupt-Guewenheim, Monsieur le Curé, la Chorale, les enfants de l'école Lune et Fontaine et les enseignants, ainsi qu'au public pour sa participation à cette cérémonie.



11 novembre 2025

Remise des prix

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Le traditionnel concours des Maisons Fleuries, organisé chaque année par la commune, met à l'honneur les initiatives des Burnhauptois pour fleurir et embellir leur cadre de vie : maisons, balcons, fenêtres, murs, jardins, cours ou encore terrasses. C'est Laurent Finck, adjoint au maire, avec la commission "cadre de vie", qui ont sillonné le village sur la remorque tractée par André Hirth, 1^{er} adjoint, afin de désigner les lauréats dans chaque catégorie, le 9 août dernier. La municipalité félicite chaleureusement les gagnants pour leur engagement qui apporte charme et couleurs dans la commune, ainsi que le service technique municipal pour le fleurissement des espaces verts, massifs et bâtiments publics ;

Catégorie « Fenêtres et Balcons »

- 1^{er} Prix: Corinne FREY
- 2^e Prix: Marie et André GENSBITTEL
- 3^e Prix: Mireille et Daniel KNIBHLER
- 4^e Prix: Liliane et Armand FINCK
- 5^e Prix: Myriam et Jean-Maurice BOBENRIETH

Catégorie « Maisons ou appartements avec jardins »

- 1^{er} Prix: Christiane LANDWERLIN et Joseph BITSCH
- 2^e Prix: Elisabeth SPENLINHAUER
- 3^e Prix: Mireille et René BOLLE REDDAT
- 4^e Prix: Astride et Jean-Claude CORTINOVIS
- 5^e Prix: Paulette et Dominique BRAY



OPÉRATION ŒIL DE LYNX

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., les participants ont arpenté les rues et sentiers de notre village, inspecté les coins et les recoins, levé les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos à la fin du bulletin municipal 2024 !

Un prix a été remis aux gagnants :

Martine SOTHER - Christine JACOUTET - Julie CHARPENTIER
Charlotte MULLER - Eloi GRIENEISEN - Soléane DESSAUNET - Théo SAUNER





29 & 30 novembre 2025

Marché de Noël

Dès 16h30, le Marché de Noël organisé par les majorettes de Burnhaupt et environ a ouvert ses portes, plongeant les visiteurs dans une atmosphère envoûtante. Entre les stands richement décorés, les visiteurs ont flâné, découvrant des créations artisanales uniques. Les enfants, les yeux pétillants d'émerveillement, ont été comblés en rencontrant des



personnages féeriques et en participant aux animations spécialement imaginées pour eux.

Le point d'orgue de la journée a eu lieu à 19h avec le spectacle nocturne « Chants de Noël revisités ». Dans la cour de l'école, les visiteurs se sont laissés porter par des mélodies traditionnelles, réinterprétées avec originalité.



1^{er} décembre 2025

Médaille de la Famille



Dans une ambiance chaleureuse et empreinte d'émotion, Mme Martine BINDER a été honorée le lundi 1^{er} décembre par la remise de la médaille de la famille. Cette distinction, qui récompense l'engagement et le dévouement au sein de la cellule familiale, a été décernée en présence de ses proches, de Monsieur le Maire et les adjoints.

Cette distinction met en lumière :

- L'engagement parental et le dévouement au sein de la famille.
- La transmission des valeurs et la contribution à la société.
- La reconnaissance de l'effort consenti pour élever des enfants dans les meilleures conditions possibles.

C'est une façon pour la République française de saluer l'investissement des parents et de valoriser la famille comme pilier de la société.

14 décembre 2025

Repas des aînés

Un repas des aînés placé sous le signe de la convivialité à Burnhaupt-le-Bas.

Dimanche 14 décembre, la Maison Des Associations de Burnhaupt-le-Bas a accueilli le traditionnel repas des aînés, un rendez-vous attendu et apprécié qui a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses.

La salle avait été soigneusement décorée et préparée par les membres du conseil municipal, dans un esprit naturel et responsable, avec uniquement des éléments recyclables et des produits issus de la nature, offrant un cadre chaleureux et harmonieux aux convives. Le service du repas a également été assuré par le conseil municipal, témoignant de son engagement et de sa proximité avec les aînés de la commune.

Le repas, apprécié de tous, a été préparé par le traiteur Kuttler qui a su régaler les participants par la qualité et la générosité de sa cuisine. L'animation musicale était assurée, comme chaque année, par le DJ André, contribuant à une ambiance festive et conviviale tout au long de l'après-midi.

Moment très attendu également: le concours de Bredalas, véritable clin d'œil aux traditions de Noël alsaciennes. Le jury était composé de Mme Francine TURREL, ancienne restauratrice, M. l'Abbé Frédéric MARTIN, curé de la communauté de paroisses du Pont d'Aspach, M. KUTTNER Stéphane, traiteur et de M. le Maire Alain GRIENEISEN, qui ont eu la délicate mission de départager les délicieuses réalisations présentées.

1^{er} Prix : Marie Jeanne MAURER

2^e Prix : Monique ANGIOLINI

3^e Prix : Hélène ILLINGER

Un livre de photos souvenir des Noëls des Aînés des 10 dernières années a contribué aux échanges, aux rires et aux souvenirs partagés. Le repas s'est conclu en beauté par les chants de Noël d'une chorale improvisée, repris en chœur par les convives, apportant une touche d'émotion et de magie.

Une édition réussie qui confirme l'importance de ces moments de partage pour la vie communale et le lien social à Burnhaupt-le-Bas.



De gauche à droite:
Pierre SCHICK (93 ans)
Liliane SCHICK (90ans)
Paulette KLAR
et sa fille ISABELLE (92ans)
Etienne LIGIBEL (92ans)





La vie à l'école



Les sorties en raquettes au Ballon d'Alsace (janvier 2025)

Premier jour

Nous avons pris le bus jusqu'au Ballon d'Alsace.

La sortie raquettes était trop bien ; en plus il y avait encore de la neige !

Nous avons fait des raquettes à neige et nous nous sommes bien amusés.

Nous avons monté des pistes, puis nous sommes redescendus.

A midi, après une longue marche, nous avons mangé le repas : de la soupe qui était trop bonne puis nos sandwiches.

L'après-midi, nous avons fait de la luge et des igloos.

Deuxième jour

Quand on est arrivé, nous avons fait une balade de 3,5 km pour aller voir la statue de Marie.

C'était dur mais nous avons réussi ! Une fois arrivés, nous avons pu nous reposer et manger notre goûter, miam, miam !

De là –haut, nous avons eu une superbe vue sur la vallée : quel panorama !

Nous avons vu des traces d'animaux, des lapins, des oiseaux, etc...

MERCI aux animateurs de la Maison de la Terre et de la Géologie de Sentheim pour toutes leurs explications !

Soléane et Victoire, CM1 bilingue





Haut-Rhin propre, par les grandes sections bilingues

Cette année encore, les enfants se sont munis de gants pour rendre le village plus propre, fin mars 2025.

Les enfants n'ont pas démerité.

Voici quelques réflexions à méditer :

« Maîtresse, je comprends pas... On n'a déjà fait cela et il y en a de nouveau! »

« Ce n'est pas bien de jeter les déchets dehors. Il y a des animaux qui les mangent.

Ils peuvent avoir mal au ventre et dans la vraie nature, il n'y a pas de vétérinaire! »

« Ils peuvent même mourir! »





La vie à l'école

Le séjour à la maison de la nature d'Altenach (Classe GS/CP, du 13 au 17 octobre 2025)

Les élèves de GS/CP ont passé 4 belles journées à la maison de la nature, avec Baptiste leur animateur. Il leur a raconté l'histoire du village de Altenach. La légende raconte que c'est une petite fille nommée Altana qui lui a donné son nom !

Les enfants ont fait de nombreuses activités dans la nature et la forêt, afin de mieux les connaître :



- Ils ont découvert les différents arbres du verger : pommier, poirier, cerisier, noyer... Ils ont ramassé des pommes pour le jus de fruit qu'ils ont fabriqué.

- Les enfants ont lavé, broyé et pressé les pommes. Ils ont eu la joie de découvrir après quelques efforts, le jus couler prêt à être consommé! MIAM!



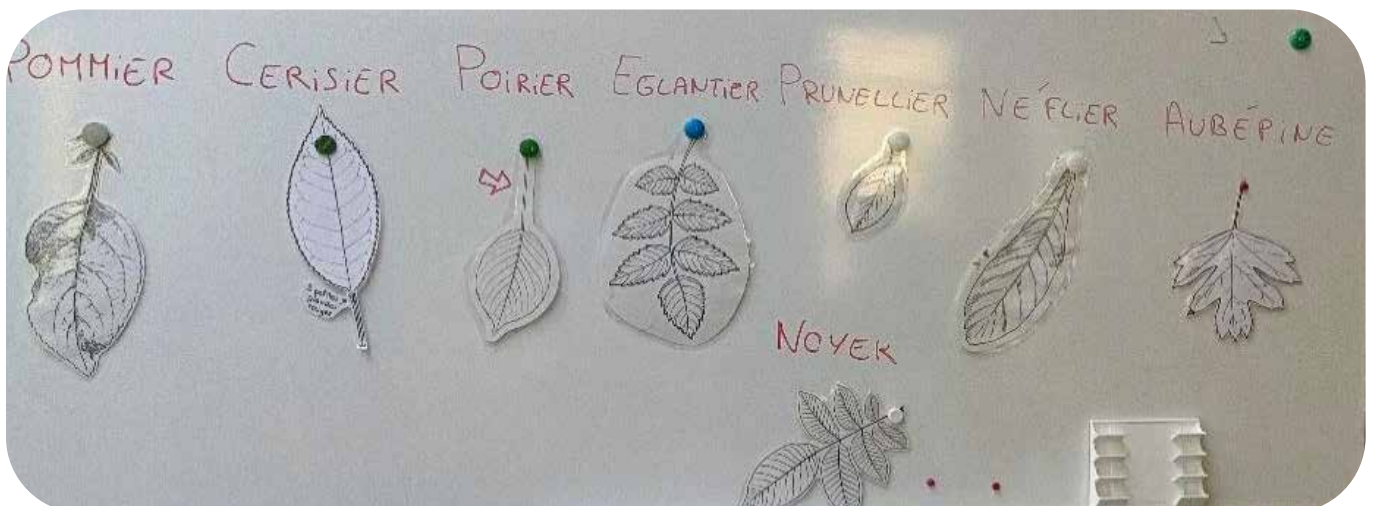


La vie à l'école



▪ Ils ont fabriqué des abris à insectes. Ils ont manipulé des scies, des perceuses...comme des pros!

▪ Les enfants ont compris l'importance des vergers pour permettre des circuits courts comparé au circuit industriel.



Un grand MERCI à la commune et à l'association GAB qui ont contribué financièrement à ce séjour!

Le concours de décorations de sapins, organisé par la ville de Masevaux-Niederbruck

Dans le cadre de ses animations féériques, la ville de Masevaux-Niederbruck a organisé son premier concours de sapins de Noël décorés, à destination des écoles de la vallée de la Doller.

Ils ont trôné fièrement sur la place des tanneurs et les passants et visiteurs ont été nombreux à les admirer et à voter! (un QR code est indiqué sous chaque sapin afin de faciliter le vote directement sur place).

Un grand bravo aux 7 écoles qui ont participé à ce premier concours de sapins décorés!

Un grand merci aux 608 visiteurs de la balade féérique qui ont voté!

Et voici les heureux gagnants :

- 1^{er} - L'Ecole de Niederbruck
- 2^e - L'Ecole primaire du Vallon du Soultzbach
- 3^e - L'Ecole maternelle de Burnhaupt-le-Bas

Les élèves de l'école maternelle devant le sapin décoré par leur soin, avant qu'il soit emmené à Masevaux!



Et notre diplôme, ainsi que notre cadeau :





Le sentier des bunkers

Burnhaupt-le-Bas : sur les traces de la Grande Guerre, un sentier entre mémoire et résilience

Il y a 110 ans, l'Alsace était le théâtre de combats acharnés pendant la Première Guerre mondiale. Le massif vosgien, et notamment Burnhaupt-le-Bas, se trouvait en première ligne, coincé entre les bunkers allemands et les tranchées françaises. Dès le 1^{er} janvier 1915, les habitants furent évacués vers le Bas-Rhin, la couronne mulhousienne ou le bassin potassique. Pendant quatre longues années, les obus ont martelé les villages, transformant les habitations en ruines et semant la désolation. Les combats, d'une violence inouïe, firent de nombreuses victimes, tant parmi les soldats que les civils. À leur retour, les Burnhauptois ne trouvèrent qu'un paysage de désolation : leurs villages étaient anéantis, seuls quelques bâtiments tenaient encore debout.

En 1921, les deux Burnhaupt furent cités à l'ordre de l'armée et décorés de la Croix de Guerre 1914-1918, en reconnaissance des souffrances endurées par leurs habitants.

Un patrimoine de mémoire et de réconciliation

Notre région porte encore les stigmates de cette histoire douloureuse, avec des sites emblématiques comme le Hartmannswillerkopf, le Mémorial du Linge ou encore celui de Schirmeck. Ces lieux nous rappellent une époque de conflits et de divisions, mais aussi l'importance de la paix et de la réconciliation.

Aujourd'hui, alors que l'Europe s'est construite sur l'amitié entre les nations, notre région occupe une place particulière. L'Alsace, terre de mémoire, est aussi devenue un symbole de tolérance, d'ouverture et d'amitié franco-allemande, une réconciliation en marche depuis plus de 80 ans.

Le Sentier des Bunkers : des vestiges remarquables

Tout commence en 1995 lorsque des bunkers parfaitement conservés sont redécouverts sur le territoire communal de Burnhaupt-le-Bas, près du plan d'eau. Ces vestiges, datant

de la Première Guerre mondiale, faisaient partie de la « deuxième ligne de front », en retrait par rapport aux sommets vosgiens.

Ces bunkers, certains détruits lors du départ des troupes allemandes, d'autres restés intacts, abritaient des observatoires d'artillerie, des abris pour le personnel, et même un poste de secours. Parmi eux, un pas de tir d'artillerie, unique dans la région, témoigne de l'importance stratégique de ce secteur.

Un projet né de la passion locale

L'idée de mettre en valeur ces vestiges émerge en 1995, près de 80 ans après les combats. Porté par Paul FASSNACHT, vice-président du Club Vosgien de Guewenheim et membre actif de la Société d'Histoire de Masevaux, le projet prend forme sous l'impulsion de Louis ULRICH, alors président de l'intercommunalité de la vallée de la Doller.

À l'époque, les bunkers étaient presque totalement recouverts par la végétation et le sentier n'existait pas encore. En 2001, sous la présidence de Gérard ZIMMERMANN, le projet se concrétise. Thierry EHRET, spécialiste de la Grande Guerre, identifie et répertorie les bunkers disséminés dans les bois de Burnhaupt-le-Bas. Le Club Vosgien de Guewenheim réalise le balisage en 2002, avec le soutien de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de la Société d'Histoire de Masevaux, et de la commune de Burnhaupt-le-Bas.

2003 : l'ouverture du chantier

Au printemps 2003, une campagne de défrichage est lancée dans la forêt du Hardtwald. Une vingtaine de bénévoles, habitants de la commune et membres du Club Vosgien, se mobilisent pour débroussailler les sentiers, dégager les bunkers, poser des balises et installer des panneaux explicatifs.





Durant l'été 2003, quatorze jeunes de 16 à 19 ans, encadrés par la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Mulhouse et le 35 régiment d'infanterie de Belfort, participent à un chantier citoyen. En plus des travaux, ils réalisent une enquête auprès des anciens du village, assistent à des lectures de lettres de poilus, et expérimentent même les rations militaires. Leur engagement est salué en octobre 2004 par le prix « Armée-Jeunesse ».

Inauguration et reconnaissance

Le Sentier des Bunkers, alors long de 8,6 km, est officiellement inauguré le 5 juin 2005, après dix années de préparation et des centaines d'heures de bénévolat. Dès 2004, des visites étaient organisées chaque dimanche à 15h, permettant aux curieux de découvrir ce pan d'histoire locale. Le succès est tel que le sentier est rapidement recommandé par le Guide du Routard Alsace.

Le sentier aujourd'hui: un patrimoine à rénover et à dynamiser

En 2025, après 20 ans d'existence, les panneaux explicatifs du sentier, abîmés par le temps, nécessitent une rénovation. Pourtant, la fréquentation reste forte: habitants et touristes viennent régulièrement en mairie pour obtenir des informations.

Face à cet intérêt, un projet de modernisation a été lancé. Le sentier, désormais long de 9,9 km, propose une découverte pédagogique des ouvrages fortifiés allemands de la Première Guerre mondiale, mais aussi d'autres éléments du patrimoine local, comme:

- Le lavoir du Dich
- L'église Saints Pierre et Paul
- La chapelle Saint Wendelin
- Le moulin Harthackermühle

Le sentier fera également le lien avec d'autres sites emblématiques de la Grande Guerre dans le sud du Haut-Rhin, comme le Hartmannswillerkopf, le Mémorial du Linge ou encore celui de Schirmeck.

Chaque étape du parcours est dotée de nouveaux panneaux bilingues (français/allemand), accompagnés de QR codes renvoyant à des vidéos mettant en scène des reconstitutions de combats et des images d'époque de Burnhaupt-le-Bas.

Un topoguide est également disponible en mairie, et l'ensemble est conçu de façon ludique et accessible à toutes les générations, pour faire vivre l'histoire de manière dynamique et participative.

Un hommage aux acteurs de ce projet

Un grand merci à tous les contributeurs, partenaires, financeurs, élus, agents municipaux, collectionneurs et bénévoles qui ont permis la réalisation et la rénovation de ce projet, notamment:

- Paul FASSNACHT (Club Vosgien de Guewenheim)
- Louis ULRICH et Gérard ZIMMERMANN (Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux)
- Thierry EHRET (historien spécialiste du Front alsacien)
- L'agence Cactus, les Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Émaillerie Rhénane, le Mémorial de Haute-Alsace, le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf
- Les communes de Burnhaupt-le-Bas, Schweighouse-Thann et Ammertzwiller-Bernwiller
- Les collectionneurs et crédits photos: BACZYNSKI, OSTERMEYER, TAVERNIER, WILLMÉ, Archives de la Collectivité Européenne d'Alsace

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir ce sentier, symbole de notre histoire et de notre résilience!

Un voyage dans le temps, entre mémoire et patrimoine, pour ne jamais oublier.



**SCANNEZ
POUR EN
SAVOIR
PLUS**





DÉPART ▶



LE SENTIER DES BUNKERS

DER BUNKERPFAD



RUE DU STADE
À CÔTÉ DU STADE DE FOOT

AUSGANGSPUNKT :
NEBEN DEM FUSSBALLPLATZ



RUE DU STADE
VOTRE POINT DE DÉPART



9,9KM



3H15
3 ST. 15M



**SUIVRE LE
CERCLE ROUGE**

ROTER RING AUF
WEISSEM UNTERGRUND.

Partant de Burnhaupt-le-Bas, le Sentier des Bunkers permet de découvrir, au nord de ce village, des ouvrages fortifiés datant de la Première Guerre mondiale, construits par les Allemands. Ces vestiges du passé ont été dégagés et débroussaillés par des membres du Club Vosgien de Guowenheim ainsi que les participants d'un « chantier jeunes » initié par la commune de Burnhaupt-le-Bas, la communauté des communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach. Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réalisation du sentier, à ceux qui ont contribué à reconnaître et identifier les vestiges.

Der Bunkerpfad beginnt in Niederburnhaupt. Er ermöglicht es, die Befestigungen zu besichtigen, die während des ersten Weltkriegs von der deutschen Armee gebaut wurden. Der Geschichtsverein des Masmünstertals hat diesen Pfad angelegt, mit Hilfe des Vogesenvereins von Gewenheim, der Gemeinde Niederburnhaupt und mit der Unterstützung des Gemeindeverbands des Doller- und des Sultzbachtals. Das Gestrüpp und das Unterholz um die Überreste der Bunker und auf dem Pfad wurden vom Vogesenverein und von freiwilligen Helfern entfernt.



INFORMATION : Soyez respectueux du site et des consignes. L'office de tourisme de Masevaux ainsi que les auteurs du document déclinent toute responsabilité en cas d'accident lors des visites.
INFORMATION : Beachten Sie bitte die Anweisungen, schonen Sie die Umwelt und die Anlagen. Das Verkehrsamt von Masevaux und die Verfasser dieser Broschüre lehnen jede Verantwortung im Falle eines Unfalls während des Besuchs ab.

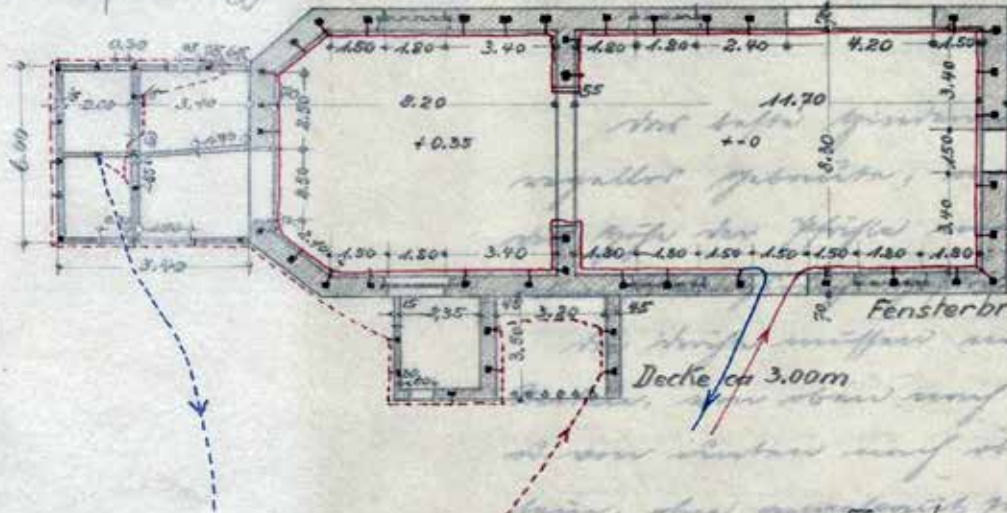
Skizze zur Sprengung der Kapelle St Wendolin
bei Niederburnhaupt.

Juni 10. August 1916

Grundriss.

Wohnhaus (1stückerig)

Hauptbau (bis U.K. Decke ca 6,00m)



Zeichenerklärung:

- Ladung
- Zuleitung des I. Stromkreises
- - - " II "
- Rückleitung des I.

1 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

Maßstab 1:200.

Plan de minage de la chapelle St Wendelin.



Un soldat allemand s'improvise aumonier dans les ruines de l'église Saint Pierre et Paul.



Maisons fleuries 2025

Le traditionnel concours des Maisons Fleuries, organisé chaque année par la commune, met à l'honneur les initiatives des Burnhauptois pour fleurir et embellir leur cadre de vie: maisons, balcons, fenêtres, murs, jardins, cours ou encore terrasses.

C'est Laurent FINCK, adjoint au maire, avec la commission "cadre de vie", qui ont sillonné le village sur la remorque tractée par André HIRTH, 1^{er} adjoint, afin de désigner les lauréats dans chaque catégorie, le 9 août dernier.

La municipalité félicite chaleureusement les gagnants pour leur engagement qui apporte charme et couleurs dans la commune, ainsi que le service technique municipal pour le fleurissement des espaces verts, massifs et bâtiments publics.



Les 5 premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité :

Catégorie « Fenêtres et balcons »

- 1 Corinne FREY
- 2 Marie et André GENSBITTEL
- 3 Mireille et Daniel KNIBHLER
- 4 Liliane et Armand FINCK
- 5 Myriam et Jean-Maurice BOBENRIETH

Catégorie « Maisons fleuries »

- 1 Christiane LANDWERLIN et Joseph BITSCH
- 2 Elisabeth SPENLINHAUER
- 3 Mireille et René BOLLE REDDAT
- 4 Astride et Jean-Claude CORTINOVIS
- 5 Paulette et Dominique BRAY





La Bulle

Une nouvelle page s'ouvre pour la bibliothèque des Burnhaupt

En 2011, un petit groupe de jeunes habitantes de Burnhaupt-le-Bas a donné naissance à un projet devenu aujourd'hui un véritable pilier de la vie culturelle locale. Marie et Julie KEYSER, rejointes par leurs amies Sarah BITSCH, Elsa CRAGNOLINI et Aurélie MEYER, ont su convaincre leurs parents, puis la municipalité, de l'importance d'un lieu dédié à la lecture et au partage du savoir.

Grâce à leur énergie et à leur détermination, l'association La Bibliothèque des Burnhaupt – La Bulle voyait le jour.

Des débuts portés par la solidarité

Dès l'origine, la bibliothèque s'est construite grâce à la générosité des habitants de Burnhaupt-Le-Bas et Burnhaupt-Le-Haut. Un appel aux dons de livres a permis de constituer un fonds documentaire varié, que les bénévoles ont trié, équipé et mis à disposition du public.

Soucieuses de bien faire, les fondatrices ont également suivi plusieurs jours de formation à la Médiathèque départementale de Colmar, afin d'acquérir les bases du métier de bibliothécaire et d'assurer une gestion sereine et professionnelle du lieu.

La Bulle ouvre officiellement ses portes au public le 26 novembre 2011, avant d'être inaugurée le 11 février 2012, en présence de sa marraine, l'autrice jeunesse Sylvie de MATHUISIEULX, dont plusieurs ouvrages sont toujours mis en avant dans un présentoir dédié.

Une équipe 100 % bénévole

Depuis 14 ans, La Bulle fonctionne exclusivement grâce à l'engagement de bénévoles passionnés.

Ils assurent les permanences, l'équipement des ouvrages, les achats de nouveautés — principalement auprès de la librairie Mille Feuilles d'Altkirch — et l'accueil des lecteurs.

Aujourd'hui, 14 bénévoles se relaient pour faire vivre la bibliothèque :

Christiane et Gérard SCHNEIDER, Isabelle FERNANDES, Fabienne RAPP, Marie-Thérèse KUPPEL, Michèle LAMBERT-HOFFERT, Annie MOREL, Claudine VOGTENSBERGER, Marie MALETIC, Catherine et Léna GRABOWSKI, Jeanine QUILLOU, ainsi que Michel DALSTEIN de BLH.

La Bulle accueille également six classes du CP au CM2, un mardi sur deux. À chaque passage, plus de 300 livres sont empruntés et retournés, pour le plus grand plaisir des enfants. Un grand merci à Mme KELLER, directrice de l'école, et à l'ensemble des enseignants pour leur implication.

Un nouveau local, de nouvelles perspectives

Les normes d'accessibilité devenant contraignantes dans l'ancien local situé au-dessus de l'ancienne caserne, la construction du nouveau bâtiment périscolaire a offert une opportunité inespérée : un espace de plain-pied, lumineux, situé au cœur de l'école.

La municipalité a soutenu le projet avec enthousiasme, permettant à La Bulle de s'installer dans un lieu plus spacieux, plus fonctionnel et accessible à tous.

Les employés municipaux ont réalisé d'importants travaux de rénovation, épaulés par plusieurs bénévoles — et quelques conjoints habiles au tournevis — pour monter le mobilier, aménager et décorer les trois salles.

Grâce aux fonds propres de l'association, à une subvention de 1 000 € de la commune de Burnhaupt-Le-Haut et à une aide de 2 500 € de la communauté de communes, La Bulle a pu acquérir un mobilier moderne et adapté.

Le nouvel espace comprend désormais :

- un coin petite enfance,
- un espace jeunesse,
- un espace adultes,
- une petite salle de travail,
- davantage de rangements,
- une borne d'accueil conviviale.

Tout est réuni pour offrir un lieu chaleureux où chacun peut lire, emprunter, découvrir... ou simplement passer un moment agréable.





Une dynamique qui continue malgré les défis

La récente décision de la CEA de ne plus prêter d'ouvrages aux bibliothèques associatives a contraint La Bulle à restituer les livres départementaux.

Mais la solidarité locale a, une fois encore, répondu présente: un appel aux dons a permis de récupérer déjà près d'une centaine d'ouvrages, notamment grâce aux enfants qui ont transmis les livres avec lesquels ils avaient grandi.

Aujourd'hui, La Bulle compte 312 adhérents, dont 135 écoliers, majoritairement de Burnhaupt-Le-Bas, une quarantaine de Burnhaupt-Le-Haut et une quinzaine des communes voisines.

Avec 6 500 ouvrages et environ 8 300 prêts par an, la bibliothèque continue de jouer un rôle essentiel dans la vie culturelle du village.

Un nouveau chapitre commence

Grâce à l'engagement de ses bénévoles, au soutien de la municipalité et à la fidélité de ses lecteurs, La Bulle ouvre une nouvelle page de son histoire.

Ce nouveau local marque une étape importante et promet de belles années de lecture, de découvertes et de rencontres.





Rétrospective météo 2025

Par Paul KRAFFT

En Alsace, l'année 2025 aura été marquée par de forts contrastes climatiques. Entre épisodes de fortes chaleurs, pluies parfois abondantes et retours ponctuels du froid, les conditions météorologiques ont souvent surpris. Après un mois de janvier particulièrement pluvieux, le printemps s'est installé sous le signe de la sécheresse. L'été a ensuite connu plusieurs périodes de chaleur marquée, avant un automne plus arrosé, notamment en septembre et octobre. La fin de l'année s'est enfin distinguée par l'arrivée précoce de conditions hivernales. Malgré ces variations, 2025 reste une année globalement chaude. Les températures moyennes dépassent les normales saisonnières : elles demeurent inférieures à celles relevées en 2022 et 2023, mais restent nettement supérieures à celles de 2021. Une évolution qui s'inscrit dans la tendance durable au réchauffement climatique.

L'année commence par un mois de janvier relativement agité et frais, avec un cumul de précipitations supérieur à la normale. La région aura connu un épisode hivernal marqué, du 11 au 22 avec des températures négatives qui ont marqué cette période.

Ce froid relatif affichait 11 jours de températures négatives (17 jours en 2024).

Avec une température moyenne maximale de 6,85 °C (6,25 °C en 2024) et une moyenne minimale de 0,93 °C (0,61 °C en 2024), janvier aura été égal à l'année précédente.

Ce premier mois de 2025 a été très arrosé avec 116 mm⁽¹⁾ de précipitations (110 mm⁽¹⁾ en 2024).

Avec des conditions anticycloniques et sèches, le mois de février aura été un mois peu arrosé. Avec 51 mm de pluie et 1 cm de

neige, ce qui donne un cumul de précipitations de 52 mm⁽¹⁾ (84 mm⁽¹⁾ en 2024), ce mois aura connu un déficit important en eau de 21% (source Aprona).

La température moyenne maximale était de 7,58 °C (11,56 °C en 2024) alors que la moyenne minimale était de 1,87 °C (5,92 °C en 2024). Avec 6 jours de températures négatives, le mois aura été nettement plus froid que l'année passée.

Après un début de mois marqué par deux jours de températures négatives, mars a évolué vers une douceur plus clémente, sans pour autant apporter les précipitations attendues pour la saison.

Une température moyenne maximale de 13,36 °C (14,21 °C en 2024) et une moyenne minimale de 3,95 °C (5,87 °C en 2024), ce mois aura été légèrement moins doux que 2024 sans pour autant s'écarter des normales saisonnières. Avec une pluviométrie relevée de 36 mm⁽¹⁾ à Burnhaupt, contre 61 mm⁽¹⁾ en 2024, le mois a été très sec et ensoleillé.

Le 20 du mois, jour annonçant l'arrivée du printemps, a vu un impressionnant pic de douceur avec une température maximale relevée sous abri de 19,5 °C, pour revenir à la normale en fin de mois.

Le mois d'avril aura été marqué par une belle douceur, entrecoupée par un court épisode de fraîcheur du 16 au 18. Un épisode anticyclonique a dominé en Alsace, avec un temps sec et ensoleillé sur la région, faisant finir le mois avec une température de 26,2 °C relevée le 30 sous abri.

La température moyenne maximale était de 18,17 °C (16,55 °C en 2024) et la moyenne minimale de 7,52 °C (6,86 °C en 2024) ce qui en a fait un mois plus doux que l'année passée.

Avec 36 mm (95 mm⁽¹⁾ en 2024), la pluviométrie cumulée du mois, a été nettement moins importante que l'année précédente.

Les conditions anticycloniques ont continué de dominer la région tout au long du mois de mai. Deux épisodes de chaleur, en début et en fin de mois, ont été entrecoupés d'une légère inflexion des températures entre le 4 et le 9, période durant laquelle celles-ci se sont rapprochées des normales saisonnières. L'ensemble a offert une météo résolument printanière, avec des températures globalement comparables à celles de 2024.

La température moyenne maximale était de 21,0 °C (21,07 °C en 2024), alors que les moyennes minimales étaient de 10,6 °C (11,42 °C en 2024). Avec un total cumulé de 31 mm⁽¹⁾, ce mois de mai aura été très peu arrosé, comme les deux mois précédents (94 mm⁽¹⁾ en 2024).

Avec deux épisodes de chaleur, un à la mi-juin et en fin de mois, juin fait partie des mois de juin les plus chauds observés depuis 2000. Avec des températures supérieures à 2024, il aura été ponctué de quelques journées orageuses, surtout en début de mois.

La moyenne des températures maximales était de 30,6 °C (26,29 °C en 2024), alors que la moyenne minimale du mois était de 17,48 °C (16,25 °C en 2024). Avec 49 mm⁽¹⁾ de précipitations (59 mm⁽¹⁾ en 2024), juin a été légèrement moins arrosé que l'an dernier. Trois orages ont été relevés ce mois-ci.

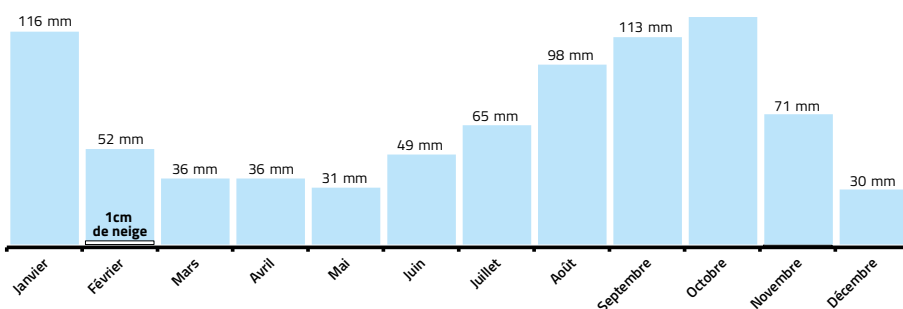
Avec un cumul de précipitations de 320 mm⁽¹⁾ (499 mm⁽¹⁾ pour 2024) et 1 cm de neige⁽¹⁾ (8 cm en 2024⁽¹⁾), soit un total cumulé de 321 mm⁽¹⁾ de précipitations pour les six premiers mois, l'année 2025 aura connu un premier semestre dans les moyennes pluviométriques basses.

S'inscrivant dans la continuité du mois précédent, la première quinzaine de juillet a été caractérisée par des températures élevées, tandis que la fin du mois a connu une dégradation plus marquée, accompagnée d'un net rafraîchissement à partir du 28. Avec une température moyenne maximale de 26,38 °C (27,16 °C en 2024), une moyenne minimale de 16,38 °C (16,22 °C en 2024) et une pluviométrie de

PRÉCIPITATIONS POUR L'ANNÉE 2025 À BURNHAUPT-LE-BAS

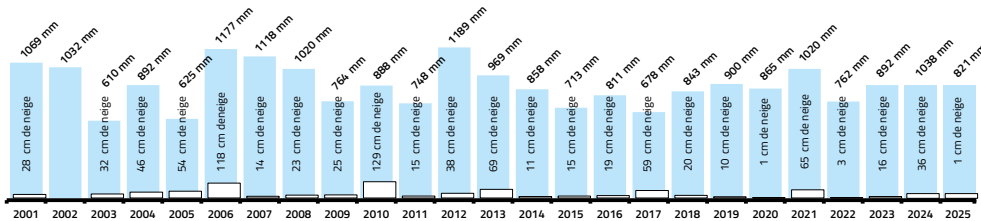
Total = 821 mm + 1cm de neige

Total des précipitations cumulées = 822 mm



PRÉCIPITATIONS DEPUIS L'ANNÉE 2000 POUR BURNHAUPT-LE-BAS.

Total = 23248mm de pluie + 851cm de neige
Total des précipitations cumulées = 24099mm



65 mm⁽¹⁾ contre 70 mm⁽¹⁾ l'an dernier, le mois de juillet se révèle très proche de celui de 2024. Ce mois aura vu un seul orage sur Burnhaupt.

Le mois d'août commence sous des températures relativement chaudes, avec une période de 17 jours consécutifs sans précipitations, du 3 au 19, et se termine par un passage orageux, le 28 enregistrant le cumul le plus élevé avec 43 mm de pluie.

Avec une température moyenne maximale de 27,04 °C (28,94 °C en 2024) et une moyenne minimale de 15,31 °C (17,02 °C en 2024), le mois aura été en-dessous des moyennes de l'année précédente.

Avec 98 mm⁽¹⁾ de précipitations (51 mm⁽¹⁾ en 2024), la pluviométrie du mois a été plus élevée qu'en 2024. Trois orages ont été relevés ce mois-ci.

Le mois de septembre débute par un changement notable par rapport au mois précédent, avec une baisse significative des températures annonçant l'arrivée de l'automne.

À l'image de l'année précédente, le mois de septembre s'est distingué par une relative fraîcheur, avec des températures moyennes atteignant 20,81 °C pour les maximales (20,71 °C en 2024) et

12,38 °C pour les minimales (12,11 °C en 2024), des valeurs très proches de celles observées en 2024.

Avec des précipitations records de 113 mm⁽¹⁾ de pluie (150 mm⁽¹⁾ en 2024), ce mois était légèrement moins arrosé que l'année dernière. Ce mois aura vu 1 seul orage en début de mois.

Malgré une période de 13 jours sans précipitations consécutives, le mois d'octobre aura été très agité avec des pluies abondantes, notamment fin du mois. Dans la continuité d'un début d'automne déjà très arrosé, le mois est frais, tout en restant dans les normales de saison. Cette fraîcheur aura vu les premiers flocons blanchir les sommets vosgiens les 23 et 24 du mois.

La température moyenne maximale de 15,23 °C (16,94 °C en 2024) et une moyenne minimale de 8,3 °C (10,35 °C en 2024), les températures sont relativement plus basses que l'année dernière.

Avec un cumul de précipitations de 124 mm⁽¹⁾, quasi similaires à l'année passée (119 mm⁽¹⁾ en 2024), le cumul de pluviométrie du mois aura été la plus élevée de l'année.

Après une première partie de mois relativement douce, novembre a connu une arrivée hivernale précoce. La dernière semaine a été marquée par une baisse brutale des températures et un épisode froid significatif, atteignant -5 °C dans la nuit du 23, la valeur la plus basse de l'année.

Avec une température maximale moyenne de 10,03 °C (9,06 °C en 2024) et une minimale moyenne de 3,35 °C (3,38 °C en 2023) novembre aura connu des températures quasi similaires à l'an passé.

Les précipitations cumulées relevées étaient dans les normales avec 71 mm⁽¹⁾ (62 mm⁽¹⁾ en 2024).

Le mois de novembre a connu 6 jours de températures négatives, dont 1 jour où elle n'est pas passée au-dessus de la barre des 0 °C.

Le mois de décembre a débuté sous une météo calme, marqué par une douceur presque printanière durant la deuxième semaine, avec des températures culminant à 14,1 °C le 9. À partir du 18, le mercure a nettement chuté, passant en dessous de zéro dès le 26, pour s'achever sur un réveillon de la Saint-Sylvestre comptant parmi les plus froids de ces dernières années.

Avec 8 jours de températures négatives en début et fin de mois, la température la plus basse a été relevée la nuit du 31, avec -3,9 °C sous abri. Après un petit épisode pluvieux, du 06 au 08, qui a donné 30 mm⁽¹⁾ de pluie cumulée, le mois de décembre aura été plus sec que l'année passée (87 mm⁽¹⁾ de pluie).

Avec une température moyenne maximale de 7,03 °C (6,95 °C en 2024) et une moyenne minimale de 1,57 °C (1,46 °C en 2024), ce mois aura été identique à l'année précédente.

La température moyenne annuelle (minimales et maximales confondues) a été de 12,3 °C (13,06 °C en 2024), plus fraîche que 2024, mais place l'année parmi les années les plus chaudes de ces vingt dernières années relevées à Burnhaupt-le-Bas.

Avec 1014,70 hPa⁽²⁾, la moyenne annuelle des pressions barométriques était identique à celle de 2024 (1014,05 hPa⁽²⁾) et était sous la barre des 1015 hPa⁽²⁾, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 23 octobre avec 986,50 hPa⁽²⁾, alors que la plus élevée était de 1036,10 hPa⁽²⁾ relevée le 13 janvier.

Sur toute l'année, j'ai relevé un total de 117 jours de précipitations sur 365 jours (149 jours en 2024).

Avec un total de précipitations cumulées de 822 mm⁽¹⁾, 821 mm⁽¹⁾ de pluie et 1 cm⁽¹⁾ de neige (1038 mm⁽¹⁾ de pluie et 36 cm⁽¹⁾ de neige en 2024), l'année 2025 se place parmi les 10 années les plus sèches depuis 2000, l'année où j'ai commencé à faire des relevés à Burnhaupt-le-Bas. C'est le mois d'octobre qui comptabilise la plus grande pluviométrie avec 14 jours de précipitations, et un cumul mensuel de 124 mm⁽¹⁾ de pluie.

Durant toute cette année j'ai dénombré 8 orages à Burnhaupt-le-Bas (13 en 2024).

Comme chacun a pu l'observer, l'année 2025 aura été marquée par de forts contrastes météorologiques. Après un printemps sec prolongé jusqu'au cœur de l'été et des épisodes de chaleur marqués, l'arrière-saison s'est révélée particulièrement pluvieuse, avant l'arrivée précoce de l'hiver. Ces conditions ont abouti à un ensoleillement moyen de 1 799 heures, inférieur à celui de 2024 (1 811 heures), faisant de 2025 une année globalement moins lumineuse.

La présence de basses pressions barométriques s'est traduite par l'absence de régime anticyclonique qui aurait normalement garanti un temps plus calme.

Toutes ces données ont été relevées par mes soins, à mon domicile, au 24 rue Maurice Ravel Burnhaupt-le-Bas.

Paul KRAFFT

Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

⁽¹⁾ 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

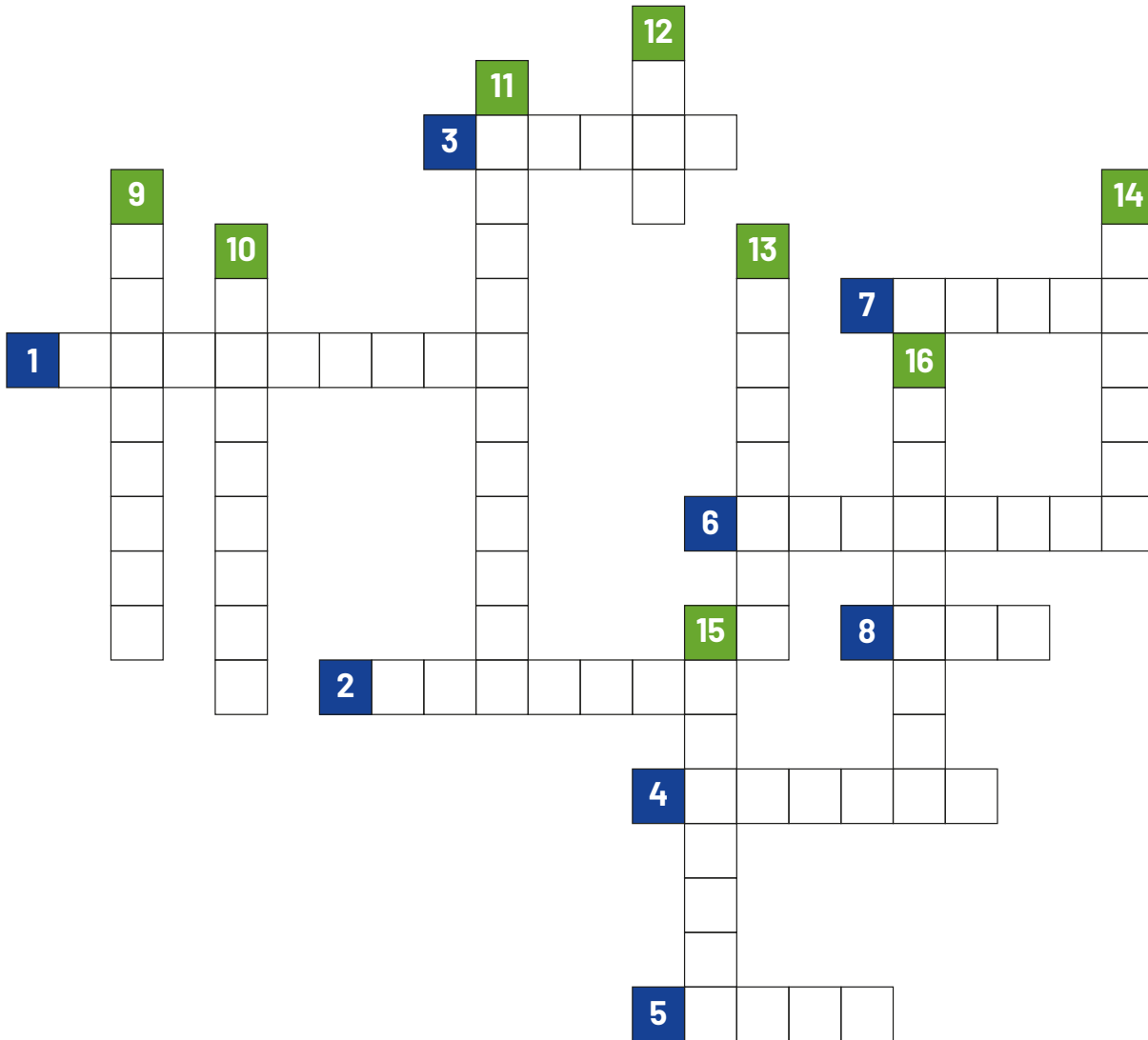
⁽²⁾ hPa = hectopascal (anciennement millibar).

1015 hPa⁽²⁾ est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.



Jouons !

*Club Vosgien
et randonnées*



HORIZONTAL

1. Mission du club qui doit être effectuée régulièrement
2. Nom du sentier le plus connu et fréquenté de Burnhaupt-le-Bas
3. Point cardinal
4. Les TOP25 édités par l'IGN sont la référence pour les randonneurs
5. Point cardinal
6. Marche se pratiquant à l'aide de bâtons
7. Le 1^{er} fut édité par le Club Vosgien en 1881
8. Point cardinal

VERTICAL

9. Membre du club qui oeuvre gratuitement
10. Grâce au Club Vosgien notre patrimoine l'est
11. Table installée près d'un point de vue remarquable
12. Point cardinal
13. Signe géométrique de couleur servant à se repérer sur les sentiers
14. Endroit pour passer la nuit
15. Le Club Vosgien est constitué de nombreuses ... locales
16. Nom d'une randonnée à pied

Réponses : 1 : ENTRETEN / 2 : BUNKERS / 3 : OUEST / 4 : CARTES / 5 : NORD / 6 : MARCHÉ / 7 : GUIDE / 8 : SUD / 9 : BÉNÉVOLE / 10 : PRÉSERVÉ / 11 : ORIENTATION / 12 : EST / 13 : LOSANGE / 14 : REFUGE / 15 : SECTION / 16 : PÉDESTRE



Grande Chasse aux Canards à Burnhaupt-le-Bas

Du 11 au 27 avril 2026, partez à la recherche des 12 canards cachés dans le village!

Pendant les vacances d'avril, la municipalité organise une grande chasse aux canards en plastique pour petits et grands. 11 canards numérotés seront dissimulés dans différents lieux du village, et un 12ème canard se cachera dans le bulletin municipal. À vous de les retrouver!



Comment participer ?

- 1. Trouvez les canards :** Parcourez le village et cherchez les 11 canards cachés. Chaque canard porte un numéro unique.
- 2. Notez leur emplacement :** Pour chaque canard trouvé, indiquez son numéro et l'endroit précis où vous l'avez découvert sur le formulaire de participation.
- 3. Le 12^e canard :** Attention, le 12^e canard se trouve dans le bulletin municipal! Notez uniquement le numéro de la page où vous l'avez repéré (la page en question ne compte pas dans le jeu).
- 4. Déposez votre formulaire :** Une fois tous les canards (ou autant que possible) trouvés, déposez votre formulaire rempli en mairie avant le 27 avril 2026.



À gagner !

Les participants ayant trouvé le plus de canards (ou tous les canards) seront récompensés!



Règles du jeu

- Le jeu est ouvert à tous, sans limite d'âge.
- Un seul formulaire par participant ou par famille.
- Les canards ne doivent pas être déplacés.
- Respectez les lieux publics et privés lors de vos recherches



1	EMPLACEMENT	7	
2		8	
3		9	
4		10	
5		11	
6		12	

Nom : Prénom : Adresse :

Tél. :



Hommage au Père GOEPFERT et accueil de l'Abbé MARTIN

Dimanche 7 septembre, l'église Saint-Boniface de Burnhaupt-le-Haut a accueilli une foule émue pour la messe d'action de grâce marquant le départ à la retraite du Père Joseph GOEPFERT. Une célébration riche en émotions, réunissant fidèles, familles, amis, confrères prêtres et diacres, ainsi que les membres des mouvements « Vivre & Aimer », servants d'autel et bénévoles des services paroissiaux.

Portée par les voix des 60 choristes de la communauté de paroisses, la cérémonie a été l'occasion pour Ginette ARNOLD (Conseils de Fabrique), Jean-Marie FELLMANN (Chorales) et Véronique SENGLER-WALTZ (représentant les maires et élus) d'exprimer leur profonde gratitude. Leurs hommages ont souligné les qualités du Père GOEPFERT: tendresse, bienveillance, humilité et écoute, au service de Dieu et de sa communauté.

Après des applaudissements chaleureux, l'assemblée s'est retrouvée autour d'un verre de l'amitié, prolongeant ce moment de partage et de convivialité.

L'Abbé Frédéric MARTIN, nouveau curé de la communauté « Autour du Pont d'Aspach »

Originaire du Sundgau, l'Abbé Frédéric MARTIN a été officiellement installé comme curé des six paroisses de la communauté lors d'une messe concélébrée le dimanche 14 septembre, en l'église Saint-Nicolas de Schweighouse. En présence du vicaire épiscopal Olivier BECKER, la cérémonie

a suivi le rite traditionnel de l'Église catholique, incluant la profession de foi, la remise des clés des églises et l'encensement des points de vie de l'église.

Accompagné par les 60 choristes et les grandes orgues de Saint-Nicolas, l'Abbé MARTIN a été chaleureusement accueilli par les fidèles, venus nombreux de toute l'Alsace, notamment de la communauté de Surbourg. Après la messe, la Maison des associations a accueilli l'assemblée pour un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Les maires, Conseils de Fabrique, Chorales et l'Équipe d'Animation Pastorale ont adressé leurs vœux au nouveau curé, l'invitant à incarner le « Bon Pasteur » pour guider les fidèles des paroisses.



Alain GRIENEISEN, l'Abbé MARTIN et le Père GOEPFERT



Solidarité



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec la collectivité Européenne d'Alsace, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...



Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Président: Alain GRIENEISEN

Vice-présidente: Céline CHARPENTIER

Membres: Catherine GRABOWSKI

Géraldine DE PAOLI

Maryline SOTHER

Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare

Fernand THUET, représentant de l'UDAF

René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie

Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact. Discretion assurée.

Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans les vallées de la Thur et de la Doller, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.



La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an!

Dans les vallées de la Thur et de la Doller, Caritas Alsace compte des équipes à Burnhaupt, Cernay, Masevaux et Thann. En 2023, les 97 bénévoles du secteur ont aidé 287 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire et l'aide à la recherche d'emploi, les bénévoles du territoire ont mis l'accent

sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



État civil

Janvier 2025 à décembre 2025

> Ils / elles ont eu de 70 à 79 ans...



Janvier 2025

71 ans	M. KECH Roland	02/01/1954
73 ans	M. RIBEIRO José	03/01/1952
72 ans	M. ZEIDLER Edgar	03/01/1953
71 ans	Mme KNIBHLER Mireille	07/01/1954
78 ans	Mme BESSMER Béatrice	07/01/1947 (décédée 02/2025)
70 ans	Mme KASTEN Marie-Thérèse	09/01/1955
71 ans	M. ESTEVES Antonio	11/01/1954
73 ans	Mme NEFF Marie	11/01/1952
78 ans	Mme FINCK Monique	15/01/1947
77 ans	Mme BOSSHARTH Lucienne	19/01/1948
75 ans	Mme EHRET Monique	22/01/1950
75 ans	Mme SCALCO Marie Claire	24/01/1950
70 ans	Mme LAPRAY Francine	29/01/1955
70 ans	M. MONNERET Christian	30/01/1955
73 ans	M. MILOU Claude	30/01/1952

Février 2025

71 ans	Mme PIANTONI Dominique	01/02/1954
79 ans	Mme COMOLLI Brigitte	02/02/1946
79 ans	Mme SAUNER Laure	02/02/1946
78 ans	Mme CARDEY Anne-Marie	03/02/1947 (décédée 05/2025)
72 ans	M. FERLICCHI Jean	09/02/1953
72 ans	Mme KUENEMANN Elisabeth	15/02/1953
77 ans	M. MULLER Bernard	15/02/1948
72 ans	M. TSCHAEN René	16/02/1953
71 ans	Mme JUNCKER Sonia	23/02/1954
78 ans	Mme BURNER Mariette	28/02/1947

Mars 2025

77 ans	M. EHRET Philippe	01/03/1948
73 ans	Mme SENDER Marlyse	03/03/1952
79 ans	Mme MOREL Annie	08/03/1946
70 ans	Mme FURTER Fabienne	10/03/1955
72 ans	Mme SPENLINHAUER Elisabeth	10/03/1953
79 ans	M. JULÉ Yves	14/03/1946
79 ans	M. KOENIG Marcel	16/03/1946
71 ans	M. GREDER Gilbert	17/03/1954
79 ans	Mme SAUNER Geneviève	18/03/1946
76 ans	M. MAURER Jean-Marie	18/03/1949
72 ans	M. NEFF Jean Claude	18/03/1953
78 ans	M. FINCK Gérard	21/03/1947
75 ans	M. HEITZ Jean	23/03/1950
74 ans	Mme KOLB Monique	23/03/1951
76 ans	M. GREDER Daniel	25/03/1949
75 ans	Mme MORITZ Simone	26/03/1950
78 ans	Mme BOSSENMEYER Myriam	28/03/1947
70 ans	Mme SENDER Eliane	28/03/1955
77 ans	M. SCHUFFENECKER Maurice	29/03/1948
76 ans	M. REINHARD Joseph	28/03/1949
70 ans	M. HENN René	30/03/1955

Avril 2025

74 ans	M. FIRTION Mario	02/04/1951
74 ans	M. MUTZ Bernard	03/04/1951
79 ans	Mme BANTZE Marie-Louise	04/04/1946
75 ans	M. MOOSAVI CHOUGHTARI Seyed	04/04/1950
74 ans	M. GOURDON Gilbert	06/04/1951
77 ans	Mme FINCK Marie Ange	11/04/1948
77 ans	M. KUENEMANN Claude	16/04/1948
72 ans	Mme HUTTER Marie	19/04/1953
73 ans	Mme KIRSCHER Marie-Claire	20/04/1952
71 ans	M. HIRTH Jean-Pierre	20/04/1954
74 ans	Mme KUPPEL Marie Thérèse	21/04/1951
77 ans	Mme DOPPLER Clémence	22/04/1948
72 ans	Mme MAEDER Joëlle	24/04/1953
75 ans	M. KIRSCHER Robert	26/04/1950
70 ans	M. KOENIG Alain	26/04/1955
78 ans	Mme SOTHER Agnès	27/04/1947

Mai 2025

77 ans	Mme BUNOD Marie-Josée	01/05/1948
70 ans	Mme ILLINGER Marie	02/05/1955
71 ans	Mme GENSBITTEL Marie-Marthe	03/05/1954
71 ans	Mme SCHNOEBELEN Jeannine	09/05/1954
77 ans	Mme ANGIOLINI Monique	10/05/1948
70 ans	Mme JULÉ Yolande	10/05/1955
71 ans	M. EHRET Lucien	14/05/1954
79 ans	M. WERLIN Albert	15/05/1946
74 ans	Mme KOPOSSOFF Anne	17/05/1951
78 ans	M. BANTZE Claude	18/05/1947
77 ans	Mme WERLIN Marie Claude	19/05/1948
70 ans	M. COUTANT Patrick	20/05/1955
74 ans	M. HUTTER Jean Pierre	25/05/1951
76 ans	Mme GREDER Micheline	26/05/1949
70 ans	M. GERTHOFFER Jean Luc	29/05/1955
77 ans	M. KOSTIC Dobrivoje	30/05/1948 (décédé 07/2025)

Juin 2025

78 ans	Mme DIETRICH Danièle	01/06/1947
77 ans	Mme CORNEVAUX Monique	03/06/1948
71 ans	Mme SCHURCK Liliane	06/06/1954
73 ans	M. SCHNOEBELEN Fernand	06/06/1952
76 ans	M. KOLB Jean Paul	06/06/1949
73 ans	M. SIGRIST Daniel	07/06/1952
70 ans	M. SOTHER Pierre Robert	08/06/2055
77 ans	Mme RICARD Régine	15/06/1948
72 ans	M. HUEBER Véronique	17/06/1953
70 ans	M. HIRTH André	17/06/1955
76 ans	M. CAILLEUX Marcel	19/06/1949
70 ans	M. WALRY Jean-Yves	19/06/1955
73 ans	Mme TRULLARD Colette	23/06/1952
76 ans	M. MAURER Pierre	27/06/1949
79 ans	M. STALTER Arthur	29/06/1946



Juillet 2025

78 ans	Mme MULLER Monique	01/07/1947
74 ans	Mme SAUNER Colette	01/07/1951
72 ans	Mme GREDER Marie-Thérèse	02/07/1953
72 ans	M. KARRER Lucien	06/07/1953
72 ans	M. WAGNER Gaston	08/07/1953
72 ans	Mme SIECK Joëlle	09/07/1953
70 ans	M. REISSER Alain	12/07/1955
74 ans	Mme BASSO Monique	14/07/1951
79 ans	Mme ANDELFINGER Simone	15/07/1946
71 ans	Mme SPRINGER Marie	16/07/1954
72 ans	Mme FIRTION Marie Thérèse	17/07/1953
71 ans	M. PARARD Patrick	28/07/1954
70 ans	Mme RIBEIRO Maria	29/07/2025

Août 2025

71 ans	Mme GROSS Marie-Louise	01/08/1954
73 ans	Mme SOTHER Marie-Antoinette	03/08/1952
75 ans	Mme KALT Danielle	05/08/1950
70 ans	Mme COURTIAL Simone	05/08/1955
75 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
71 ans	Mme NEFF Marie-Paule	12/08/1954
74 ans	Mme CHASSEL Anne Marie	13/08/1951
79 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
77 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
70 ans	M. SAUNER Jean-Marc	15/08/1955
76 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
70 ans	Mme TSCHAEN Chantal	22/08/1955
75 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
70 ans	M. BERGIA Jean-Pierre	24/08/1955
74 ans	M. STOESSEL Hubert	26/08/1951
73 ans	Mme MAURER Laurence	30/08/1952

Septembre 2025

70 ans	Mme KOENIG Marianne	01/09/2025
74 ans	M. FAURE Bernard	10/09/1951
78 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
71 ans	M. MAURER Jean-Luc	18/09/1954
73 ans	Mme KIRSCHER Sylvia	19/09/1952
71 ans	M. WAGNER Fernand	23/09/1954
70 ans	M. SILBERMANN Roland	23/09/1955
74 ans	Mme EHRET Christiane	26/09/1951
73 ans	Mme PASTUSZAK Marie Hélène	27/09/1952

Octobre 2025

75 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
79 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
76 ans	M. KNIBIHLER Daniel	05/10/1949
71 ans	Mme REINHARD Pierrette	06/10/1954
77 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
70 ans	M. VAN STALLE Michel	13/10/1955
78 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
70 ans	M. HUTTER René	14/10/1955

73 ans	M. KASTEN Charles	15/10/1952
71 ans	M. SCHNEIDER Gérard	16/10/1954
71 ans	M. AMAND Jean-Claude	16/10/1954
78 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
79 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
73 ans	Mme TONON Danielle	21/10/1952
76 ans	Mme GARNIER Marie France	26/10/1949
77 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
75 ans	M. RITTER René	30/10/1950
76 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949

Novembre 2025

72 ans	M. JUNCKER Patrice	06/11/1953
76 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949
73 ans	M. PASTUSZAK Rémy	07/11/1952
71 ans	M. GERBER Daniel	08/11/1954
75 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
72 ans	M. JEDREZAK Jean Louis	17/11/1953
71 ans	Mme FERLICCHI Brigitte	19/11/1954
78 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
71 ans	Mme LOUP DIT FOREST Alix	25/11/1954
72 ans	Mme FAURE Catherine	27/11/1953
75 ans	Mme MAURER Marie-Jeanne	30/11/1950

Décembre 2025

72 ans	Mme HUTTER Arlette	01/12/1953
76 ans	M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
72 ans	M. AGUERRE Laurent	08/12/1953
71 ans	Mme SCHNEIDER Christiane	15/12/1954
75 ans	Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
75 ans	M. BAUMANN Armand	17/12/1950
73 ans	Mme GOURDON Liliane	17/12/1952
72 ans	Mme RINGENBACH Michèle	17/12/1953
70 ans	Mme HENN Lucienne	23/12/1955
72 ans	Mme STOESSEL Josiane	25/12/1953
79 ans	Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
70 ans	M. KUPPEL Claude	28/12/1955
73 ans	Mme GOLDSCHMIDT Yvette	31/12/1952

> 80 ans et plus...



Janvier 2025

92 ans	M. ISSENMANN Etienne	04/01/1933 (décédé en 02/2025)
86 ans	M. LARGER Maurice	14/01/1939
80 ans	M. MEYER Denis	22/01/1945
81 ans	M. GARD Paul	22/01/1944
80 ans	M. KOLB Gérard	26/01/1945
89 ans	M. RINGENBACH Roger	21/01/1936
91 ans	Mlle GERMANN Madeleine	27/01/1934
83 ans	M. KOHLER Jean Paul	29/01/1942
93 ans	M. HOFFMANN Jean-Pierre	31/01/1932



Février 2025

82 ans	M. GARD Aloyse	06/02/1943
89 ans	Mme LARGER Hélène	07/02/1936
92 ans	Mme DONISCHAL Marcelline	09/02/1933
85 ans	M. ANGIOLINI Antoine	09/02/1940
80 ans	Mme SMETISKO Ana	15/02/1945
80 ans	M. GRIENEISEN François	15/02/1945
85 ans	Mme MAURER Jeanne	16/02/1940
91 ans	Mme SCHMITT Denise	17/02/1934
87 ans	Mme QUILLIOU Jeannine	20/02/1938
85 ans	Mme WALCH Astride	21/02/1940
98 ans	Mme MAURER Emilie	27/02/1927

Mars 2025

81 ans	Mme EGLIN Hélène	03/03/1944
83 ans	M. SAUNER Jean-Paul	05/03/1942
89 ans	Mme ISSENMANN Claude	08/03/1936
81 ans	M. STEFANCZYN Jean Pierre	10/03/1944
81 ans	M. DI ROSA Antoine	24/03/1944

Avril 2025

91 ans	Mme DECK Madeleine	07/04/1934
81 ans	M. RICARD Etienne	13/04/1944
85 ans	Mme GREDER Yvonne	29/04/1940

Mai 2025

82 ans	M. MAURER André	01/05/1943
84 ans	Mme ALLEMANN Marie Rose	07/05/1941
81 ans	M. DOPPLER Georges	07/05/1944
81 ans	Mme BITSCH Monique	20/05/1944
80 ans	Mme HENRIOT Geneviève	20/05/1945
95 ans	M. DECK Emile	22/05/1930
83 ans	M. SAUNER Richard	22/05/1942 (décédé 08/2025)
83 ans	M. BOLLE-REDDAT René	23/05/1942
84 ans	Mme FINCK Liliane	24/05/1941
84 ans	Mme MEYER Monique	24/05/1941
95 ans	Mme FINCK Jacqueline	25/05/1930
86 ans	M. BUHL Jean Martin	29/05/1939

Juin 2025

88 ans	M. GENSBITTEL Gérard	02/06/1937
86 ans	Mme KELLER Irène	04/06/1939
81 ans	Mme GARCIA Rolande	08/06/1944
92 ans	Mme KLAR Paulette	10/06/1933
92 ans	Mme BAUMANN Mariette	12/06/1933
91 ans	Mme RODRIGUEZ RUIZ Angela	17/06/1934
80 ans	Mme GARD Marie Louise	17/06/1945
90 ans	Mme CACHEUX Pierrette	21/06/1935
84 ans	Mme LAFARGE Christiane	23/06/1941
90 ans	Mme SCHICK Liliane	30/06/1935
89 ans	M. GUIDEMANN Alexandre	30/06/1936

Juillet 2025

85 ans	Mme MOSAK Madeleine	08/07/1940
85 ans	M. FINCK Armand	20/07/1940
86 ans	M. MULLER Robert	22/07/1939
84 ans	M. BACZYNSKI Jean-Claude	26/07/1941
98 ans	Mme HUTTER Marie Hélène	27/07/1927 (Décédée 08/2025)
88 ans	Mme HUTTER Huguette	27/07/1937
86 ans	M. STAENDER Gilbert	28/07/1939

Août 2025

93 ans	M. SCHICK Pierre	03/08/1932
91 ans	Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934 (Décédée 10/2025)
90 ans	M. STROEBELE Louis	07/08/1935
81 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944
85 ans	Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
80 ans	M. HENRIOT Jean	17/08/1945
82 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/1943
88 ans	M. BERNA Joseph	29/08/1937
83 ans	M. SCHMIDT Raymond	29/08/1942

Septembre 2025

89 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936
86 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939
87 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938
84 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941
81 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944
89 ans	Mme GROSS Marinette	17/09/1936
86 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939
89 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936
83 ans	Mme LANDWERLIN Christiane	22/09/1942
84 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941
80 ans	M. GARCIA Daniel	29/09/1945

Octobre 2025

86 ans	Mme DUDT Henriette	02/10/1939
87 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
80 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
82 ans	Mme BUHL Raymonde	10/10/1943
87 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
80 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
80 ans	Mme KOLB Marie	16/10/1945
92 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
82 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943
94 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931

Novembre 2025

80 ans	M. EGLIN Roger	06/11/1945
86 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
90 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
99 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926
84 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941
81 ans	M. FINCK André	28/11/1944
88 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937

Décembre 2025

87 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
88 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
87 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
82 ans	M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943
91 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
90 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
84 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941
81 ans	Mme GRUAT Christiane	28/12/1944
81 ans	M. CARDEY Bernard	31/12/1944

Félicitations !

> Noces d'or (50 ans)

25 juillet 1975 / Burnhaupt le Bas EHRET Lucien et HUTTER Christiane
25 juillet 1975 / Burnhaupt le Bas TSCHAEN René et KIRSCHER Chantal
8 août 1975 / Burnhaupt le Bas STOESSEL Hubert et KECK Josiane
17 octobre 1975 / Wittelsheim SCHNEIDER Gérard – BARTOSIK Christiane

> Noces de diamant (60 ans)

25 juin 1965 / Burnhaupt le Bas STAENDER Gilbert et SCHMITT Marie

> Noces de platine (70 ans)

28 janvier 1955 / Burnhaupt le Bas DONISCHAL Georges et SCHMITT Marcelline

> Mariages 2025

29 mars 2025

Jérôme Antoine Gaëtan MARTINEZ
 Justine Christiane SCHERTZINGER

12 avril 2025

Olivier KOCH – Nadine KELLER

31 mai 2025

Nicolas Mathieu DEYBER – Emmanuelle Denise Anna WACHTEL

14 juin 2025

Renzo Daniele FRANCO – Emma ARGENTIERI

21 juin 2025

Christophe René Mario SALA – Virginie Marie Marthe PEQUIGNOT

12 juillet 2025

Florient Pascal Louis BIEBER - Julie Laure STEPHAN

> PACS

**9 pacs ont été célébrés en
notre mairie en 2025.**

> Naissances 2025

LANGRENAY Louis	Né le 15 Janvier
SCHNOEBELEN Noé Gilles Raymond	Né le 27 Janvier
DE NICOLA Alexandre Etienne Thomas	Né le 09 Février
JUNCKER Ezio	Né le 15 Mars
LEHUCHER Louisa	Née le 16 Mars
BOHN Ugo	Né le 18 Mars
SANGREGORIO LACH Malone Andrea Antonio	Né le 25 Mars
MARQUES Elise	Née le 5 Avril
FERNANDES DA SILVA Zoé Sandrine Céline	Née le 11 Mai
DA CONCEICAO Cassandre	Né le 19 Mai
SOMMEREISEN Giulia	Née le 22 Juin
NEFF Marceau Yves Jean-Claude	Né le 11 Août
VILLER Morgane Tania Christelle	Née le 12 Août
NIKOLIC Kalina	Née le 21 Août
BAUMGART Adèle Marjolaine	Née le 23 Septembre
CARNEIRO Cassya Désirée	Née le 10 Octobre
ROSATA Saverio	Né le 30 Octobre
GUILLOCHON Anatole	Né le 09 Novembre
ATA Ayla	Née le 18 Novembre
BADER Léandre	Né le 27 Novembre
BELLE PORET Violette Odile	Née le 11 Décembre

> Décès 2025

ANDRES Fabian

Décédé le 21 janvier
à Mulhouse - 61 ans

GROSS Georges

Décédé le 29 janvier
à Masevaux-Niederbruck - 89 ans

**GERTHOFFER, née BAUMANN
Marianne Joséphine**

Décédée le 10 février
à Mulhouse - 72 ans

**BESSMER, née FAURE
Béatrice Marie Antoinette**

Décédée le 12 février
à Mulhouse - 78 ans

CLARK, née CRAIG Mary Geraldine

Décédée le 12 février
à Rixheim - 80 ans

ISSENMANN Etienne

Décédé le 24 février
à Burnhaupt-le-Bas - 92 ans

SILBERMANN, née GREDER Henriette

Décédée le 8 mars
à Masevaux-Niederbruck - 93 ans

KARRER, née ALLEMANN Sylvie

Décédée le 16 mars
à Burnhaupt-le-Bas - 59 ans

CARDEY, née HAAG Anne-Marie

Décédée le 8 mai
à Rouffach - 78 ans

BURTSCHY, née SCHILLING Roselyne Anne

Décédée le 12 mai
à Mulhouse - 54 ans

SCALCO René

Décédé le 1^{er} juin
à Mulhouse - 79 ans

SAUNER Richard

Décédé le 17 août
à Burnhaupt le Bas - 83 ans

KOSTIC Dobrovoje

Décédé le 4 juillet
à Oblicka Sena (Serbie) - 77 ans

HUTTER, née GAG Marie-Hélène

Décédée le 31 août
à Masevaux-Niederbruck - 98 ans

GOLOSIO Jean-Bernard

Décédé le 3 septembre
à Burnhaupt-le-Bas - 40 ans

KESSLER, née KIRSCHER Liliane

Décédée le 6 octobre
à Mulhouse - 75 ans

HOFFMANN, née HOLDER Bernadette

Décédée le 30 octobre
à Mulhouse - 91 ans

**BONNISSEAU, veuve BRUNET
Mauricette Raymonde**

Décédée le 31 octobre
à Burnhaupt le Bas - 92 ans

GUIOT Christophe Jean Dominique

Décédé le 30 novembre
à Burnhaupt le Bas - 53 ans

KOEHL Fabienne

Décédée le 27 décembre
à Oderen - 64 ans



Merci

*à tous ceux qui
s'engagent à faire
de notre village
une commune
innovante, conviviale
et dynamique!*

